

Trudeau: céder, ce serait encourager le terrorisme

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Au terme de ce qui fut sans aucun doute la journée la plus dramatique de toute sa carrière d'homme politique, M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, a livré, hier soir, aux citoyens canadiens un message, dont la gravité paraît être la qualité dominante.

Reconnaissant volontiers que des mesures extrêmement dures ont été prises pour protéger la société contre la menace des terroristes, le chef du gouvernement fédéral a soutenu que "le gouvernement ne s'y est résolu que lorsqu'il est devenu évident que la situation

ne pouvait plus être maîtrisée autrement".

Le premier ministre a cependant voulu rassurer l'opinion publique en terminant son exposé comme suit: "Je veux vous assurer que les autorités ont la situation en main. Nous faisons tout ce qui doit être fait. Tous les niveaux de gouvernement au pays sont prêts à agir dans l'intérêt du salut public".

Quant au jugement qu'il porte sur les membres du Front de libération du Québec, M. Trudeau ne change pas. Selon lui, ces gens sont des criminels, qui ne cherchent qu'à détruire le Canada et à se faire passer pour des patriotes et des martyrs. "S'il y a place

chez nous pour l'opposition et la dissidence, il n'y en a pas pour l'intimidation et la terreur", a-t-il lancé.

Tout le discours de M. Trudeau a été symétriquement construit en montrant, d'une part, la menace, les tactiques, les buts et les conséquences de la voix révolutionnaire et, d'autre part, en soulignant la fragilité de la démocratie, les devoirs, les obligations, les dangers auxquels font face les autorités gouvernementales.

Contrairement à son habitude, M. Trudeau a livré deux discours, l'un en anglais, l'autre en français; à quelques détails près, les textes étaient identiques. Généralement, le premier minis-

tre ne fait qu'un seul discours, qui comprend alternativement des chapitres en anglais et en français.

Diffusé sur tous les réseaux, le discours avait été enregistré dans le décor froid et austère de son bureau de l'édifice de l'est. M. Trudeau, impassible, grave et très sérieux, a lu les déclarations auxquelles il avait lui-même consacré plusieurs heures de préparation.

A deux jours de son 53e anniversaire de naissance, le premier ministre canadien a sans doute connu hier sa journée la plus importante à titre de chef du gouvernement. Elle a commencé dès le coup de minuit par une longue séance du Cabinet, qui a finalement débouché

vers 3 heures sur la décision de proclamer la loi sur les mesures de guerre; puis il y a eu le débat à la Chambre des Communes et finalement les déclarations de fin de soirée à la population du Canada.

Fragilité de la démocratie

Dès le début de son exposé, M. Trudeau a eu cette phrase, qui semble indiquer que le gouvernement a senti son autorité menacée: "En dépit de ce climat — et peut-être en partie à cause de lui — il est évident que nous sommes en train de vivre une société démocratique lorsque la démocratie n'est pas prépa-

rée à se défendre, et combien peut être vulnérable au chantage un peuple foncièrement humain et tolérant".

Puis après avoir fait une description de ce que sont, selon lui, les membres du FLQ et les ravisseurs de MM. Cross et Laporte, le premier ministre a ajouté:

"Mais céder aux pressions de ces ravisseurs qui exigent l'élargissement des détenus ne serait pas seulement admettre cette responsabilité, mais provoquer un accroissement de l'activité terroriste au Québec. Ce serait, en outre, encourager le terrorisme à tra-

Voir TRUDEAU, page A 2

Le plus grand quotidien français d'Amérique



Montreal, samedi 17 octobre 1970. 86e année, no 241, 176 pages, 11 cahiers

DERNIERE EDITION 25¢

Bourassa: la population a toutes les raisons d'être optimiste

par Claude BEAUCHAMP
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a déclaré, hier, que son gouvernement a réclamé d'Ottawa l'application de la Loi sur les mesures de guerre parce qu'il craint que les membres du FLQ soient sur le point de passer à la quatrième étape de leur plan de terrorisme, c'est-à-dire l'assassinat sélectif.

M. Bourassa a ajouté que les autorités policières avaient convaincu le Conseil des ministres que leur lutte au Front de libération du Québec serait inefficace si elles n'obtenaient des pouvoirs extraordinaires d'arrestation et de perquisition.

"C'est avec énormément de réticence que le gouvernement a décidé d'avoir recours aux mesures des dernières heures (appel à l'armée et application de la Loi sur les mesures de guerre), a dit le premier ministre. Il se rend bien compte des implications de ces décisions, mais les gestes successifs posés par le FLQ — manifestations violentes, bombes, enlèvements — ne lui laissent qu'un seul choix s'il ne voulait pas trahir son mandat de gouverneur élu démocratiquement."

M. Bourassa s'est dit moralement convaincu que l'escalade observée depuis trois ans se serait poursuivie jusqu'à l'exécution complète du plan de terrorisme dévoilé dans le document remis par le FLQ aux autorités à l'oc-

casion de l'enlèvement de M. James Cross, il y a maintenant près de deux semaines.

La quatrième et dernière phase de ce plan consiste en l'assassinat sélectif. Selon des renseignements sûrs, MM. Pierre Elliott-Trudeau, Jean Drapeau et Robert Bourassa figureraient en tête de liste des éventuelles cibles du FLQ.

Période courte ou longue

Le premier ministre québécois "pense et espère que les mesures d'ur-

gence ne seront appliquées que pendant une période restreinte".

"Tout dépendra des résultats de l'activité policière, a dit M. Bourassa. Mais il s'agit de démanteler un petit groupe de quelques centaines de personnes au plus. La population a accepté ces mesures exceptionnelles avec un calme exemplaire et elle a toutes les raisons d'être optimiste."

Interrogé sur la possibilité que des mesures encore plus sévères puissent être décrétées, le premier ministre a

Voir BOURASSA, page A 2

Ottawa: un complot qui vise à porter atteinte à la sécurité de l'État

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — On connaît mal l'information sur laquelle est basée la décision du gouvernement fédéral et des autorités provinciales et municipales de Montréal de mettre en oeuvre la loi des mesures de guerre.

Cela permet au gouvernement de prétendre qu'ils s'agit d'un complot visant à porter atteinte à la sécurité de l'état légitime.

Cela permet à certains membres de l'opposition et à un très grand nombre de citoyens de considérer que les gouvernements ont sombré dans la panique et qu'ils évoquent une grande terreur pour justifier les décisions qu'ils viennent de prendre.

Voici des extraits de documents publics indiquant selon les autorités, certains aspects de ce complot contre l'état:

"Nous faisons face à un effort concerté pour intimider et renverser le gouvernement et les institutions démocratiques de cette province par la commission planifiée et systématique d'ac-

tes illégaux, y compris l'insurrection". (Lettre du 16 octobre de M. Robert Bourassa au premier ministre Trudeau).

"L'assistance des gouvernements supérieurs, est devenue essentielle pour protéger la société du complot séditieux et de l'insurrection appréhendée dont les enlèvements récents ont marqué le

Voir OTTAWA, page A 2

Sommaire

- Annonces classées / G 1 à G 7, H 2 à H 12
- Arts et Lettres / D 1 à D 15
- Bandes dessinées / C 7
- Bridge / C 6
- Critique du samedi / C 5
- Décès, Naissances, etc. / H 15
- Editorial / A 4
- Etes-vous observateur? / C 6
- Finance / F 2 à F 4
- Horoscope / C 3
- Immeuble / F 6 - F 7
- Information canadienne / A 7
- Les secrets de polichinelle / C 2
- Informations étrangères / F 1
- Jardinage / C 6
- Loisirs et récréation / C 7
- Mot mystère / H 6
- Mots croisés / C 6
- Radio et Télévision / G 8
- Sciences / H 1
- Sports / B 1 à B 6
- Timbres / C 6
- Tourisme / E 1 à E 12
- Tribunaux / G 8
- Vie féminine / C 1 à C 3
- Vie mondaine / C 3
- Votre médecin / C 2

250 arrestations, 170 perquisitions

par Alain ZOLTY,
Jean-Paul CHARBONNEAU
et Michel AUGER

Le bilan du plus vaste déploiement de forces armées — près de 12,000 policiers et militaires — qu'ait connu le Québec en temps de paix, se soldait, hier soir, à 21 heures, par 245 arrestations et 170 perquisitions.

Toutefois, hier soir, au quartier général des forces de l'ordre à la Sûreté du Québec, on ne rapportait aucun acte de violence tels que des échanges de coups de feu ou une résistance quelconque aux arrestations, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les mesures de guerre, décrétée, vendredi matin, par le gouvernement d'Ottawa.

On signale, par contre, à Sherbrooke, que des cocktails Molotov avaient été lancés en direction de deux manèges militaires et d'un pavillon municipal. Il n'y aurait eu aucun blessé à la suite de ces attentats, qui n'ont causé que de très légers dégâts.

Un des premiers symptômes du durcissement de l'attitude des forces de l'ordre a été noté, hier, par les représentants des organes d'information qui semblent avoir de plus en plus de diffi-

Voir ARRESTATIONS, page A 2

Aucune nouvelle d'eux!




M. Pierre Laporte **M. James Richard Cross**

Hier soir, toute communication avec le FLQ concernant le sort que subissent MM. Pierre Laporte et James Cross, semblait être rompue depuis mercredi matin alors qu'un communiqué double des deux cellules étaient acheminés à l'adresse de Me Robert Lemieux.

Qu'est-il advenu d'eux depuis l'intervention massive de la police et des forces armées, hier matin? Nul ne semble le savoir.

Le diplomate britannique James R. Cross a été enlevé il y a 11 jours par la cellule "Libération" du FLQ et le ministre du Travail et de l'Immigration, M. Pierre Laporte a été kidnappé, lui, il y a 6 jours, par la cellule "Financement".

Les dernières lettres manuscrites écrites par MM. Cross et Laporte ont été reçues, mardi, il y a donc quatre jours. Depuis rien.



Les nombreux déplacements militaires à Montréal ne manquent pas d'attirer l'attention des jeunes et des moins jeunes. Un soldat répond ici aux nombreuses questions d'un groupe de garçonnets, à l'angle des rues Hochelaga et Louis-Veuillot, dans l'est de la métropole.



- Le mouvement de débrayage étudiant se poursuit malgré l'arrestation de ses principaux leaders — page A 9
- Bourassa renouvelle ses offres aux ravisseurs de MM. Laporte et Cross — page A 9
- Texte intégral de la déclaration du premier ministre au peuple canadien — page A 10
- Texte intégral de la proclamation de la loi sur les mesures de guerre — page A 11



Max. 50° min. 45° • Détails à la page A 2
Généralement nuageux aujourd'hui et demain.

- Le FRAP demeure dans la lutte — page A 3
- Tahiti, une légende à oublier — page E 3
- La pollution et les substances cancérigènes — page H 1
- Les créditistes bourdonnent d'optimisme — page H 14

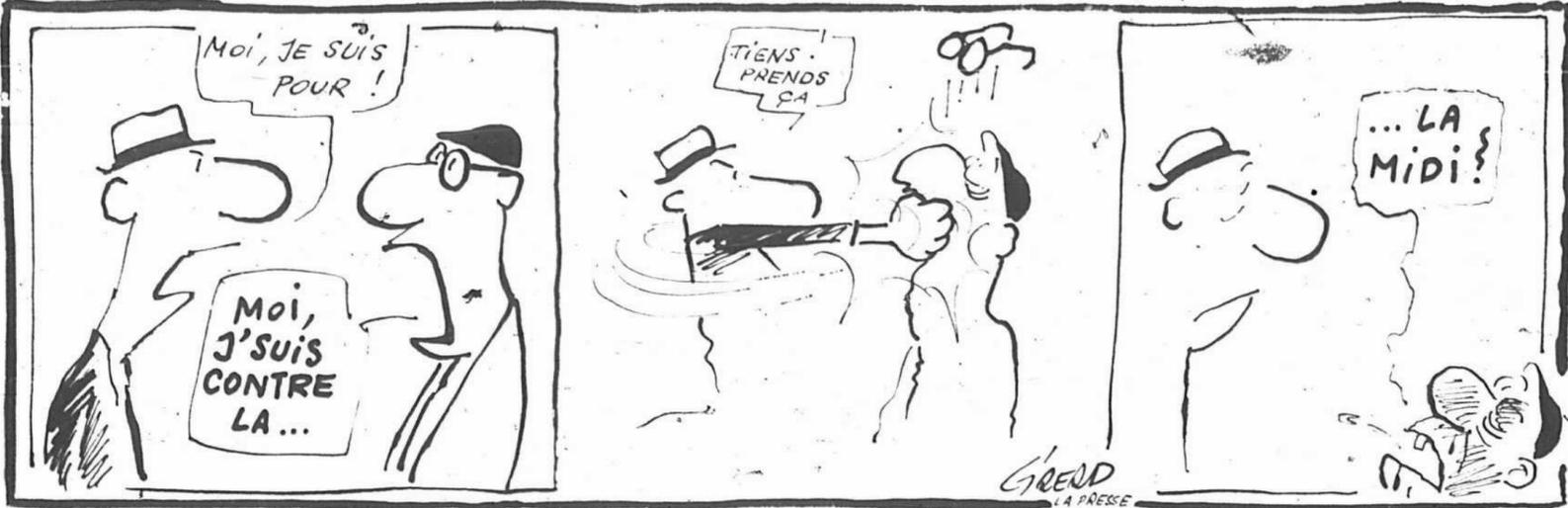


ça descend bien... avec VICHY CELESTINS



31428

81428 gagnent \$5,000
1428 gagnent \$500
428 gagnent \$100



le TEMPS qu'il fera

Nuageux

Le bureau météorologique de Dorval prévoit pour la fin de semaine un temps généralement nuageux. Le maximum prévu est de 50.

Max. et min. aujourd'hui et demain: 50 et 45.

Regions de l'Abitibi et de Pontiac-Temiscamingue: généralement nuageux. Maximum: 45 degrés. Apercû pour dimanche: nuageux et froid.

Regions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, des Cantons de l'Est, du Lac Saint-Jean et de la Mauricie: nuageux avec périodes ensoleillées et froid. Maximum: 50. Apercû pour dimanche: généralement nuageux et plus chaud.

Regions de Bas-Caraïbe, Rimouski, Gaspé et sept-îles: généralement nuageux et risque de neige légère occasionnelle ou de pluies. Maximum: 45. Apercû pour dimanche: généralement nuageux et froid.

Fête du jour: Saint Ignace d'Antioche.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE A 1

déclenchement". (Lettre du 15 octobre de MM. Drapeau et Saulnier au premier ministre Trudeau).

"Ces personnes prétendent qu'elles cherchent à changer la société par de nouveaux moyens. En réalité, elles cherchent la destruction de l'ordre social par des moyens violents et clandestins". (M. Trudeau dans le journal des débats d'hier).

"Cette mesure est rendue nécessaire par des personnes qui ont un mépris total pour les institutions démocratiques et qui se voient sans aucun doute comme les maîtres totalitaires du Québec et peut-être d'autres régions. Ils cherchent à mutiler et à réduire nos institutions, y compris celle du gouvernement représentatif". (M. Trudeau dans le journal des débats d'hier).

"En se rendant aux conditions des ravisseurs, le gouvernement fédéral et celui du Québec, n'auraient cédé que devant la première d'une série de mesures de chantage". (M. Turner dans le journal des débats d'hier).

"En plus des enlèvements, des menaces à la vie et à la propriété, nous avons été témoins d'explosions de bombes, de violence, d'un accroissement rapide de vols de dynamite qui se trouve aujourd'hui dans des caches partout au Québec. Plus inquiétant encore, nous nous trouvons devant une sorte d'érosion de la volonté de la population qui fait qu'elle croit qu'un échange de prisonniers et d'otages modifierait la situation". (M. Turner dans le journal des débats d'hier).

"En fait, je crois qu'il existe des indices évidents que d'autres gouvernements et le gouvernement central de ce pays lui-même font l'objet de leurs visées". (M. Turner dans le journal des débats d'hier).

"J'espère que tous les détails des informations sur la foi desquelles le gouvernement agit, pourront un jour être publiés, car d'ici là la population du Canada ne pourra jamais juger en tout état de cause l'action entreprise par le gouvernement". (M. Turner dans le journal des débats d'hier).

"Quiconque connaît l'organisation du FLQ dans la province de Québec à l'heure actuelle, quiconque connaît bien cette organisation ne peut pas faire autrement de constater que l'Etat même du Québec et l'Etat fédéral sont réellement en danger au Canada". (Jean Marchand, dans le journal des débats d'hier).

"Je sais une chose c'est qu'ils (les membres du FLQ) sont infiltrés dans tous les endroits vitaux de la province de Québec, dans tous les postes-clés où il se prend des décisions importantes et, sans vous donner une description glo-

bale, disons que des gens sont, à l'heure actuelle, en mesure de faire à l'Etat québécois et à l'Etat fédéral, de même qu'à la municipalité de Montréal, un tort qui est irréparable". (Jean Marchand, dans le journal des débats d'hier).

"Le FLQ est monté par cellules de deux, trois qui ne se connaissent pas les uns les autres, qui n'agissent pas nécessairement de concert et qui sont reliées à l'heure actuelle simplement par des messages codifiés qui sont transmis gratuitement par l'intermédiaire de nos postes de radio". (Jean Marchand dans le journal des débats d'hier).

"Nous savons qu'il y a une organisation qui a des milliers de fusils, de carabines et de "machine-guns" entre les mains, des bombes entre les mains, et de la dynamite entre les mains, à peu près 2.000 livres, pour faire sauter le cœur de la ville de Montréal; des gens qui sont prêts à l'assassinat, des gens qui sont prêts à l'enlèvement, cela existe dans le cœur de notre pays à un moment où tout est difficile". (Jean Marchand dans le journal des débats d'hier).

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

répondit que "les pouvoirs extraordinaires donnés aux policiers sont considérables actuellement et qu'il ne croit pas nécessaire qu'il faille un jour les augmenter".

M. Bourassa s'est refusé à publier quelque détail que ce soit sur les données que lui a fournies la Sûreté du Québec pour le décider à demander le décret de mesures d'urgence ni sur l'efficacité de l'action policière.

Toutefois, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau qui a également rencontré les courriéristes parlementaires, hier au Parlement, a été un peu plus loquace-ne laissant entendre que le nombre de terroristes prêts et disposés à passer à l'action pouvait se situer à plus d'une centaine mais sans doute à moins de 200. M. Garneau n'a pas indiqué cependant en combien de cellules ces membres du FLQ pouvaient être structurés.

Direction des opérations

C'est vers 2 h. 55 hier matin que M. Bourassa a fait parvenir au gouvernement canadien une demande écrite pour que des "pouvoirs d'urgence" soient consentis aux corps policiers du Québec.

Le cabinet québécois a, vers la même heure, adopté un arrêté en conseil pour mettre en application les pouvoirs d'urgence prévus dans la loi provinciale de police et confier au directeur général de

la Sûreté du Québec le commandement de tous les corps policiers du Québec.

Les soldats de l'armée canadienne en poste à Montréal et Québec relèvent également de la direction du directeur général de la SQ.

Interrogé à savoir si c'est à la requête du gouvernement fédéral que le gouvernement québécois a fait sa demande de pouvoirs d'urgence, M. Bourassa a rétorqué qu'il l'avait fait de façon "absolument, totalement et complètement librement".

"Le gouvernement du Québec, a affirmé M. Bourassa, a gardé jusqu'à maintenant la maîtrise complète de toutes les opérations et nous avons commencé d'agir jeudi après-midi (avec l'appel au support de l'armée). Nous avons ensuite demandé certains pouvoirs d'urgence pour augmenter l'efficacité de l'action policière et nous avons attendu jusqu'à la nuit avant d'agir. Et c'est nous qui avons adopté cette attitude. Il n'est pas question que le gouvernement du Québec perde le contrôle des opérations."

ARRESTATIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

cultés à obtenir des informations sur les activités policières.

Par exemple, il était impossible d'obtenir officiellement, le nom des 245 personnes qui ont été arrêtées depuis vendredi matin.

Néanmoins, après de nombreuses vérifications, il était possible de déterminer l'absence, à leur domicile ou aux lieux qu'ils fréquentent normalement, de personnalités du monde des arts, syndical ou universitaire, telles que Pauline Julien, Michel Chartrand et Charles Prévost, professeur de biochimie à l'Université de Montréal.

En ce qui a trait aux forces armées, il semblait que jusqu'à présent, leur rôle se limitait entre autres à la surveillance des édifices publics pour éviter les attentats à la bombe et à relever, dans des cas strictement préventifs, les éléments policiers qui, eux, se lançaient dans une vaste opération de ratisage.

On rapportait que dans l'après-midi et dans la soirée, plus de 200 soldats ont été amenés à l'aéroport de Dorval où ils ont pris position à des endroits stratégiques, caches du public.

La passerelle qui permet aux visiteurs de suivre les allées et venues des avions sur la piste, a été interdite aux civils.

Le gros des effectifs militaires est parvenu à l'aéroport vers 9 h. hier soir, dans 17 camions transportant une dizaine d'hommes chacun. Une ambulance suivait le convoi.

De plus, un hélicoptère a été aperçu sur une des pistes. Cette opération était complétée par des vérifications sévères par la police, des civils qui se déplaçaient aux abords de Dorval. Dans l'ensemble du Québec, le bilan des arrestations et des perquisitions s'établissait comme suit:

Cent cinquante arrestations à Montréal: 55 à Québec, 17 à Rimouski, 12 à Chicoutimi et 11 à Hull.

Sur le plan des perquisitions, il y en a eu autant à Québec qu'à Montréal: 60 dans chaque ville.

Les saisies effectuées par les forces de l'ordre ont permis de récupérer des armes à feu, des baïonnettes, des couteaux, des radios émetteurs, des machines à écrire, du matériel d'imprimerie, et du fil pour faire sauter de la dynamite (saisie à Hull).

En ce qui a trait à la dynamite proprement dite, il semblerait que les policiers n'aient pas réussi à mettre la main sur un des 10.000 bâtons qui ont été volés dans le Québec depuis le début de l'année.

Dans la journée d'hier, les perquisitions se sont poursuivies dans le secret le plus complet.

Selon des informations recueillies auprès de l'escouade combinée des forces antiterroristes de la police, les opérations menées jusqu'à présent, auraient donné des résultats concrets en ce qui a trait aux enlèvements Cross-Laporte.

Il était toutefois impossible de déterminer jusqu'à quel point elles avaient rapproché les policiers des cellules qui retiennent toujours les deux otages.

Des opérations policières se sont également déroulées sur la rive sud mais, là encore, aucun détail n'a été fourni aux organes d'information.

On ne notait, d'autre part, que très peu d'activités aux abords du dépôt militaire de Longue-Pointe, à l'est de Montréal et à la base des forces armées à Saint-Hubert où, vendredi soir, les "Hercule" transportant des soldats ont atterri.

A Montréal même, on rapportait que la police et les forces armées attachaient une attention particulière à la maison de M. James Cross. La rue qui mène à sa résidence, rue Redpath Crescent était gardée par des soldats.

D'autre part, on notait, hier matin, que la compagnie Famous Players avait décidé d'annuler la projection dans un cinéma de Montréal, d'un film tourné dans les camps d'entraînement des Palestiniens.

De plus, il était impossible, peu après, de se mettre en contact avec Ronald Labelle, photographe qui avait accompagné M. Pierre Nadeau lors de son reportage en Palestine. Des voisins indiquaient qu'une perquisition avait eu

lieu chez lui et que des photos avaient été saisies.

Dans l'ensemble, la police laissait entendre qu'une quantité considérable de documents et pamphlets politiques avaient été saisis.

On sait que la mise en circulation, dans la rue et autres endroits, de tracts, de pamphlets et autres "documents politiques" a été interdite par la police.

En dehors du Québec, on indiquait que la police provinciale de l'Ontario avait établi des contrôles sur les routes de l'Ontario, à l'est d'Ottawa. Un inspecteur de l'"OPP" a précisé que les voyageurs étaient interrogés mais non arrêtés.

TRUDEAU

SUITE DE LA PAGE A 1

vers le pays et risquer d'y voir se multiplier les enlèvements".

"Si les gouvernements cédaient à ce grossier chantage, la loi de la jungle finirait alors par supplanter nos institutions juridiques, qui se désagrégeraient graduellement", a renchéri le chef du gouvernement fédéral.

M. Trudeau a proclamé que les gouvernements ont non seulement le devoir de protéger les institutions et la démoc-

ratie, mais qu'ils doivent voir à la sécurité des citoyens. En cédant, a-t-il dit, "demain, la victime aurait été un gerant de Caisse populaire, un fermier, un enfant."

Il a expliqué aussi que si un sauf-conduit a été offert aux ravisseurs, "c'est uniquement parce que MM. Cross et Laporte pourraient identifier leurs ravisseurs et contribuer à leur éventuelle condamnation. De cette façon, nous éliminons donc les motifs que ces derniers pourraient avoir de faire mourir leurs otages".

Le premier ministre a promis de voir, après consultation avec les partis d'opposition, à l'adoption d'une loi d'une portée plus restreinte.

Il a signalé que la violence est souvent le symptôme d'un malaise social aigu et que pour corriger le mal à sa source, le gouvernement s'est engagé à présenter un ensemble de projets de loi de caractère social et économique.

Après M. Trudeau, les chefs conservateurs et néo-démocrates ont exposé leurs réactions à la déclaration du premier ministre. Dans l'ensemble, ils ont reconnu que le gouvernement doit prendre les mesures pour protéger la société, mais ils ont exprimé des craintes sur le danger pour les libertés civiles de garder une telle loi, qui pourrait facilement se transformer en instrument de répression, ont-ils fait remarquer.

INCROYABLE!
CHALET de 2 PIECES avec TERRASSE
 Chalet de style ranch, en pin nouveau, construit sur un terrain de 5.000 pieds carrés

AU LAC SAINT-DENIS
 PRIX COMPLET Y COMPRIS ERECTION ET TERRAIN
\$975
 PEU DE COMPTANT
 Facilité de paiement
 Domaine de 400 acres
 - 4 lacs clairs comme du cristal. Excellents pour: pêche, canotage, ski nautique, 3 plages sablonneuses. A 50 milles de Montréal, à une heure par l'autoroute.

OCCUPATION IMMEDIATE!

PARCOURS: Autoroute (sortie 26) ou route 11 vers St-Sauveur et Marin Heights; aux feux de circulation de Marin Heights, tournez à droite vers St-Adolphe d'Howard sur la route 30 Nord et environ 1 mille passe la zone militaire de l'A.R.C., au lac St-Denis, tournez à gauche à notre grosse enseigne à LACS DEVELOPPEMENT et continuer jusqu'au bureau de vente.

VEZ-NOUS VOIR CETTE FIN DE SEMAINE

CLINIQUE B.C.
 services complets avec département
CHIROPRATIQUE
 4146 est. Bélanger (angle Pie IX)
 Sur rendez-vous, de 9 a.m. à 9 p.m. **725-9588***

Venez comparer nos prix et économisez!

PORTE 2"
 Enfin une porte avec double isolation conçue pour résister aux rigueurs du climat canadien.

CHOIX DE PORTES PATIOS

FENETRE COULISSANTE

- plus d'aération
- plus de clarté
- plus d'étanchéité
- plus facile à manoeuvrer

Fenêtres doubles 3 coulisses

- Ventilation par le haut ou par le bas
- Coins renforcés
- Volets pivotants avec isolation de feutre

aero aluminium inc.
 1785 boulevard FORTIN - CHOMEDEY Tél. 669-7118

COMPAREZ... IL N'Y A RIEN DE SEMBLABLE AU MONDE

ALLEZ CHEZ VIC TANNY

...vous constaterez vous-même que c'est le centre de culture physique le plus luxueux au monde, avec ses boiseries, ses chromes, ses miroirs élégants et son équipement exclusif ultra-moderne, spécialement conçu pour vous aider à atteindre rapidement le but que vous vous êtes fixé.

LES NOUVEAUX PROGRAMMES D'AUTOMNE CHABTER '70 COMMENCENT CETTE SEMAINE EN 20 SÉANCES SEULEMENT VOUS POURREZ

- AMINCIR vos hanches et vos cuisses de 5 à 20 lbs... grâce aux programmes individuels pour hommes et pour femmes.
- AMINCIR votre tour de taille de 2" à 5"

CENTRE D'ACHATS PLACE BONAVENTURE **CENTRE D'ACHATS COTE-SAINT-LUC** avec ESTEREL "E" Mart **ROCKLAND**
 487-5330 866-7907 342-5550

1278, BOUL. LABELLE CHOMEDEY 688-7330 WEST ISLAND MALL 683-6115

"Le Studio West Island Mall" est présentement en construction. Surveillez l'annonce qui vous renseignera sur les nouveaux studios.

ATTEINT UNE MOYENNE INFÉRIEURE À 50¢ PAR JOUR SUR UNE BASE PROGRAMMÉE

GAGNEZ 50 "VOYAGES DE DÉTENTE" AIR CANADA et LA STATION DE SKI EDELWEISS
 La meilleure station de ski du Québec avec le plus long monte-pente Poma au Canada.

A Montréal / 25 octobre au Québec / 1 et 2 novembre FAITES VOTRE CHOIX !

Le 25 octobre: la "grosse journée" parmi les journées... tragiques!

par Claude MASSON Chef de la section Affaires urbaines

Même si le climat n'est pas tellement propice à la campagne électorale de Montréal, il y aura quand même un scrutin le 25 octobre où plus de 698.000 électeurs auront droit de vote.

Le ministre des Affaires municipales, Me Maurice Tessier, nous a réaffirmé, hier, qu'il n'est pas question de remettre la date des élections à Montréal.

Par contre, les rumeurs, dans ce domaine-là comme dans celui des événements que nous vivons, ne manquent pas.

Sainte-Agathe: un front tranquille

Après 13 ans à la mairie, le maire Jean-B. Lafrenière, de Sainte-Agathe, a décidé qu'il n'en avait assez et il ne sera donc pas candidat aux élections du 1er novembre.

Chose surprenante, à un peu plus de deux semaines des élections, personne n'a fait savoir s'il sera ou non candidat aussi bien à la mairie qu'à un poste de conseiller à Sainte-Agathe.

M. Lafrenière se réjouit d'avoir travaillé à la rénovation urbaine (\$3 millions), participé au projet ARDA (\$1 million), construit une usine d'épuration (\$2 millions). Son seul échec: il n'a pas réussi le regroupement des quatre municipalités formant Sainte-Agathe (7.000 de population) et sa banlieue.

Pas de débat à Rosemont

Les trois candidats du FRAP dans le district de Rosemont, MM. Paul Cliche, André Gravel et Jean-Claude Renaud, ont invité leurs adversaires du Parti civique dans ce district, MM. Jean Guillet, René-C. Paris et Jean Troitier, à une assemblée contradictoire publique.

La réponse devait être rendue aujourd'hui. La voici: les conseillers du Parti civique refusent l'invitation, invoquant que toutes leurs soirées sont consacrées d'ici le 25 octobre à des rencontres de différents groupes.

"Autrefois, les assemblées contradictoires étaient l'arme favorite des vieux partis pour semer la confusion chez les électeurs", dit le notaire Guillet au nom de ses collègues.

Les candidats du Parti civique dans Rosemont ajoutent qu'ils sont nés et qu'ils vivent depuis à Rosemont, ce qui ne serait pas le cas pour aucun des trois candidats du FRAP dans ce district.

Seul ou avec d'autres...

Le maire de Saint-Jean, M. Bruno Choquette, avait décidé de se présenter tout fin seul à la mairie de cette ville le 1er novembre.

Mais, changement subit, "coup de théâtre" dit même le journal régional "Le Canada Français", M. Choquette se présente maintenant avec une équipe complète.

Outre le maire actuel, ce groupe comprend donc les conseillers Jacques Rancourt, Bernard Dussault, Roger Cinq-Mars et Claude Turgeon ainsi que MM. Philippe Denault et Firmin Bernard.

L'équipe réunie est le fruit d'une alliance de dernière heure entre deux équipes en voie de formation: celle qui cherchait à réunir le conseiller Dussault et celle qui était en train de naître autour de M. Philippe Denault.

Les cartes sur table à Boucherville

M. Charles Desmarreau, directeur du journal local "La Seigneurie", ancien directeur des relations publiques et ancien commissaire industriel de la ville, aussi ex-président des Fêtes du tricentenaire, se lance en politique, et aspirant à la fonction de candidat à la mairie s'il vous plaît.

Dès le début de sa campagne, il lance un défi par la voie de son hebdo: "J'invite aussitôt en assemblée publique contradictoire mon ou mes opposants à la mairie, seul ou accompagné de toute personne de son choix, à l'endroit de son choix, à l'heure de son choix, le soir de son choix, afin d'apporter définitivement, et avec le concours d'un modérateur impartial, toute la lumière sur le Tricentenaire de 1967 sur la Seigneurie Pierre-Boucher".

De Laval à Brossard

Après le maire actuel, M. Léon Gravel, et un nouveau venu, M. Wilfrid Pelland, un troisième candidat s'annonce à la mairie de Brossard. M. Jacques Paradis, un homme d'affaires qui réside depuis près de trois ans dans cette ville de la rive sud, se présente comme indépendant.

Il s'était occupé, alors qu'il demeurait à Laval, des problèmes soulevés par la fusion des 14 municipalités de l'île Jésus.

Dans une première attaque, M. Paradis qualifie le maire Gravel "d'un très bon maire de village" et l'autre candidat, M. Pelland comme "l'homme de paille de Georges-Henri Brossard".

M. Brossard a été le maire-fondateur de cette ville.

Enlèvements et élections

C'est sûrement de circonstance. Le Dr Jean-Paul Forest, conseiller municipal du district de Saint-Louis, membre du Parti civique depuis 1960 mais écarté par le maire Drapeau pour la prochaine élection, a sa petite idée sur ce qui se déroule présentement à Montréal.

"Ce n'est un secret pour personne que le style "me, myself and I" du maire Drapeau n'engendrera jamais une action vigoureuse démocratique de progrès dans la paix et la liberté. Il engendrera surtout la contestation, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôtel de ville", dit-il dans une opinion libre au journal "Le Devoir".

"La possession tranquille de la vérité et l'état de crise dans lequel vit notre société urbaine ne peuvent faire bon ménage indéfiniment. Ceux qui sont administrés, ceux qui paient des taxes de plus en plus élevées veulent voir les chiffres, veulent dialoguer, veulent participer avant de s'aventurer dans n'importe quelle galère".

Fricassée du jour

Le maire Jean Drapeau participera, lundi soir, à une rencontre de ses candidats dans Rosemont (MM. Jean Guillet, René C. Paris et Jean Troitier) avec la population de ce quartier... M. Maurice Gagnon se présentera peut-être à la mairie de Saint-Léonard... Le Père Jacques Couvreur annonce que la rencontre prévue entre le CRI et le maire Jean Drapeau, mardi prochain, n'aura pas lieu étant donné les événements... M. Jean-Claude Jodoin sollicite un second mandat comme indépendant au poste de conseiller à Boucherville... M. Lawrence Galetti, ancien maire de Greenfield Park, doit décider en fin de semaine s'il sera de nouveau sur les rangs... M. Clovis Langlois, actuel maire de Boucherville, doit lui aussi profiter de la fin de semaine pour prendre la grande décision, en vue du 1er novembre... Le maire de Lacolle, M. Normand Gamache, ne demande pas de renouvellement de mandat lors du scrutin du 1er novembre... MM. Gilles Serre et Nelson Fournier, conseillers à Lacolle, réclament un nouveau mandat...

Commission de transport

CUM: déficit prévu de \$5 millions en 1971

par André BEAUVAIS

C'est un budget équilibré à \$3.224.603 pour l'année 1971 que les conseillers de la Communauté urbaine de Montréal auront à étudier et à adopter à la mi-novembre.

A la même occasion, le conseil de la CUM sera appelé à ratifier le budget de la Commission de transport de la CUM, pour 1971, qui prévoit un déficit d'exploitation de \$4.990.436.

Les deux documents ont été livrés, hier, aux journalistes par M. Gérard Duhamel, secrétaire général de la Communauté urbaine.

Bien que le budget de la CUM soit équilibré à \$3.224.603, c'est une somme de que que \$52 millions qu'aura à administrer l'exécutif de la CUM.

Dans les cas du remboursement du boulevard Métropolitain, du rembourse-

ment du métro, du partage du coût des forces policières sur l'île de Montréal, c'est la Communauté qui joue le rôle intermédiaire de percevoir les millions des municipalités et de les diriger vers les créanciers.

La police

En rendant public le budget de la CUM pour 1971, l'exécutif du gouvernement métropolitain révèle également les dépenses réelles des services policiers pour les huit premiers mois de la CUM (janvier à août 1970).

Les dépenses autorisées atteignent \$48.607.037 mais c'est \$41.446.898 que doit assumer la CUM grâce à la subvention provinciale de \$6.560.139.

Rappelons que le partage du coût des forces policières de l'île est basé sur l'évaluation modifiée de chacune des municipalités.

Cette nouvelle évaluation modifiée totalise \$10.459.117,686 et le taux par \$100 d'évaluation imposable du coût net des services policiers, basé sur l'ensemble des évaluations, est de \$0,39.

Tel que prévu, six villes seront remboursées par la Communauté urbaine, au chapitre du partage du coût des forces policières: Montréal: \$13.419.942; Sainte-Anne-de-Bellevue: \$27.466; Sainte-Geneviève: \$6.423; Outremont: \$15.253; Saint-Pierre: \$7.539; et Verdun: \$204.804.

Commission de transport

A la Commission de transport de la CUM, c'est un déficit de \$4.990.436 qu'on prévoit l'an prochain. Rappelons que le déficit prévu pour le 31 décembre 1970 est de \$957.000.

Pour les 12 mois de 1971, la CTCUM prévoit retirer \$71.940.400 des passagers, locations et contrats de service. Elle prévoit par ailleurs recevoir \$2.030.379 de divers autres revenus (annonces, loyers dans les stations de métro, etc.). Finalement, elle recouvrira \$957.000 (déficit prévu pour 1970) des municipalités desservies.

Au chapitre des dépenses de la CTCUM, citons ces chiffres: service de transport: \$32.612.374; entretien des véhicules: \$15.817.959; génie et entretien des propriétés: \$9.333.084; provision pour convention collective: \$1.525.000.

La CTCUM prévoit transporter 255 millions de personnes en 1971. Ce nombre provient d'une étude de la tendance de la situation économique pour la région de Montréal et d'une étude statistique des courbes d'achalandage des trois dernières années.

Elections municipales

Le FRAP demeure dans la lutte

par Rose-Anne GIROUX

Le Front d'action politique (FRAP) n'échappe pas à la pression des événements récents, surtout que la proclamation de la loi sur les mesures de guerre a donné lieu à toutes sortes d'interprétations qui ont fait croire au public et aux militants du FRAP que toute forme de propagande politique était maintenant interdite.

Non seulement le FRAP était-il incertain, hier, quant à l'avenir de sa campagne électorale (porte à porte, distribution de tracts, etc.), mais encore a-t-il vu deux de ses 33 candidats perquisitionnés, puis arrêtés dans la journée. Que faire? C'est pourquoi le conseil permanent du parti a tenu une réunion, où il a finalement décidé de continuer la lutte "comme avant".

C'est dire que les comités d'action politique vont continuer leur travail de politisation des travailleurs au niveau des quartiers, avec les mêmes moyens:

porte à porte, distribution de tracts et de journaux, assemblées, etc.

Pas d'incitation à la violence

Pour les représentants des militants qui ont participé à la réunion d'hier, il n'y a pas de doute, après vérification, que la campagne électorale peut continuer, pourvu qu'aucune violence n'y soit préchée.

"Et, au FRAP, on n'a jamais prêché la violence", a fait valoir, hier soir, son président, M. Paul Cliche.

A l'issue de leur réunion d'hier, les militants du FRAP ont également dénoncé les arrestations du Dr Henri Bellemar, candidat dans Saint-Jacques, et de l'imprimeur Jean Roy, candidat dans Saint-Louis.

Le Dr Bellemar, qui est directeur de la clinique populaire Saint-Jacques, est considéré comme l'un des candidats

du FRAP ayant le plus de chances de se faire élire (le 25 octobre) et l'on parle même du district de Saint-Jacques comme d'un château-fort du FRAP.

Pour le FRAP, l'arrestation de ces deux hommes réduit de beaucoup l'action possible dans les districts concernés, tout en contribuant "à créer un climat malsain chez les membres".

"Un climat malsain"

Un climat dont le FRAP ne se sent nullement responsable, "parce que nous savons pertinemment que les motifs d'arrestation sont factices dans les deux cas".

Quant au candidat Jean Roy, il a commencé, selon le FRAP, une grève de la faim pour protester contre "l'arrestation arbitraire dont il est victime".

Avant de décider de continuer la lutte électorale, "malgré tout", les militants du FRAP ont même étudié la possibilité de se retirer complètement de la lutte. Mais, ce ne fut, paraît-il, qu'une hypothèse vite oubliée. Une autre possibilité, qu'on a étudiée: celle de demander au gouvernement provincial de reporter la date de l'élection.

Finalement, on a décidé qu'il n'y a pas d'autre choix que de continuer la lutte. Il semble qu'au FRAP, l'on croit que l'administration actuelle finit toujours, de toute façon, par avoir le "beau jeu".

Quoi qu'il en soit, le FRAP souligne qu'il continue de croire qu'il faut que les travailleurs s'organisent dans chaque quartier, usine ou bureau, en vue de la prise du pouvoir par les travailleurs.



Paul CLICHE ... jamais d'incitation à la violence

Au Québec Pas de directives pour fermer les écoles

QUEBEC (PC) — Le ministère de l'Éducation a procédé, vendredi, à la distribution d'un communiqué affirmant qu'il n'avait donné aucune directive, visant à promouvoir la fermeture des écoles ou institutions d'enseignement public de la province.

"Des circonstances particulières permettent toutefois, ajoute-t-il, à des orga-

nismes comme l'armée, de procéder à la fermeture de certaines institutions, si le besoin semble évident à la protection du public."

Cet avertissement est donné dans le contexte de la situation de crise que connaît actuellement le Québec, résultat des enlèvements du diplomate britannique James Richard Cross et du ministre du Travail, Pierre Laporte.

Incarcérer ceux qui usent des drogues: une politique injustifiable (M. LeDain)

SHERBROOKE (PC) — Incarcérer des gens pour la simple raison qu'ils ont fait usage de drogues est une politique injustifiable, a déclaré, hier, M. Gerald Le Dain, président de la Commission d'enquête sur l'usage non-médical des drogues.

M. Le Dain s'adressait alors à une cinquantaine d'étudiants de l'Université de Sherbrooke, expliquant que la recommandation de modifier la loi pour appliquer une peine d'amende à cette infraction contenue dans le rapport intermédiaire Le Dain, ne tient toutefois pas compte des effets possibles des drogues.

La commission tenait des audiences publiques à Sherbrooke, deuxième étape dans une tournée nationale destinée à recueillir des opinions sur le rapport intermédiaire qu'elle a soumise au Parlement canadien en juin.

Les étudiants de la région de Sherbrooke ont manifesté un intérêt évident pour ce problème. Plusieurs d'entre eux, en plus de participer aux discussions avec les commissaires, ont présenté des mémoires personnels. Leurs noms ne sont pas divulgués pour le moment.

Un étudiant a tenu à préciser aux commissaires que l'on devrait, en ce domaine, tenir compte des leçons qui découlent de la prohibition de l'alcool aux États-Unis, il y a quelques années.

Sources profondes

Ce ne sont pas des lois, a-t-il dit, en substance, qui permettront de guérir, cette plaie sociale, mais bien un traitement appliqué aux racines mêmes du mal.

A un étudiant qui soutenait qu'il n'y a qu'une alternative en cette matière: durcir les lois ou légaliser l'usage non médical des drogues, M. Le Dain a fait valoir qu'il y a en fait une autre perspective, celle de modifier les lois actuelles.

D'autre part, un autre des commissaires, le professeur Marie-Andrée Bertrand, de Montréal, a souligné que l'un des buts principaux de la commission et de sa tournée d'information est précisément d'évaluer les effets véritables de toutes les espèces de drogues, tant celles qui circulent légalement que celles qui sont sous le coup d'une interdiction légale.

Femme abattue au cours d'un hold-up

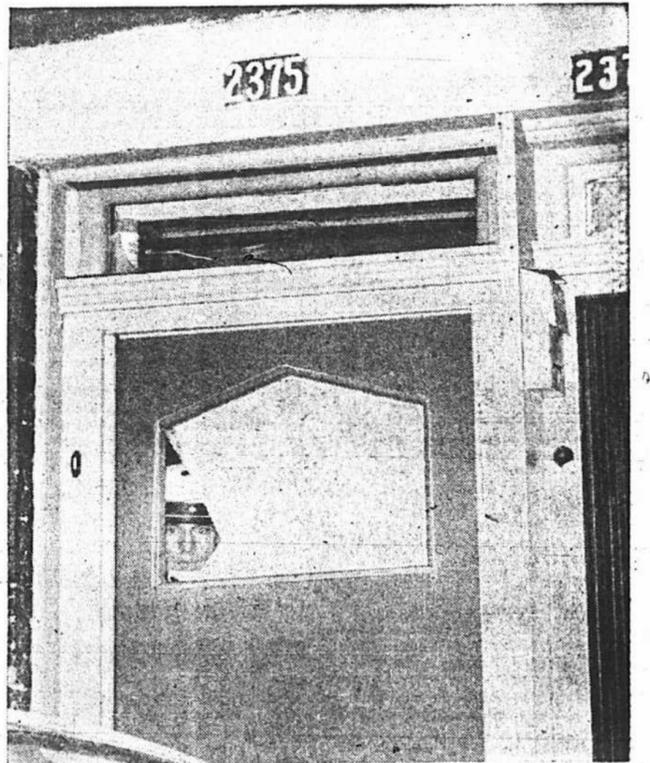
MANIWAKI, Qué. — Mme Paul McGregor, 27 ans, demeurant sur la rue Principale, à Maniwaki, a été tuée, vers 9 h 20, ce matin, au cours d'un vol à main armée commis dans une succursale de la Banque de la Nouvelle-Écosse, x Maniwaki, à environ 80 milles au nord-ouest de Montréal.

Le montant du vol serait d'environ \$25.000.

Selon la Sûreté du Québec, quatre bandits, portant cagoules et armés de revolvers, ont fait irruption dans la banque et, après avoir rafé le contenu des caisses, d'un montant encore indéterminé, ont pris la fuite dans une auto volée, hier à l'Annonciation, comté de Labelle.

Au moment de leur fuite, les voleurs ont été interrompus par l'intervention de la police et un échange de coups de feu s'ensuivit.

La victime, qui se trouvait dans un magasin situé en face de la banque, a été atteinte d'une balle à la tête, et l'on n'a pu que constater sa mort à son arrivée à l'hôpital.



Cou... cou!

Dans les environs immédiats du quartier général de la Sûreté du Québec, rue Parthenais, à Montréal, policiers municipaux et provinciaux se mélaient, jouant de ruse pour échapper à la vigilance des journalistes. Ce policier de la ville de Montréal semblait être cantonné dans ce logement, non loin du quartier général de la SQ. Chaque fois qu'une auto s'arrêtait devant la porte, il se montrait le bout du nez... nerveusement et discrètement.

Advertisement for Pharmacie Montreal, featuring a logo of a person and text: urgences médicales, Cueillette & livraison gratuites, 24 heures par jour, 7 jours par semaine, 845-7251, PHARMACIE MONTREAL, La plus grande Pharmacie de Détail au Monde, Jean P. Duquet, L. Ph., 616 est, rue Ste-Catherine

Une opération chirurgicale

Il nous paraît important aujourd'hui de rappeler à nos lecteurs les principales positions qui ont été affirmées dans cette page depuis le début des dramatiques événements que nous vivons depuis bientôt deux semaines.

D'abord, nous avons dit qu'il ne fallait pas céder au chantage pour la raison que céder au chantage conduirait à mettre en péril l'existence même de notre société.

"Notre société" voulait d'abord dire : le Québec et la démocratie incarnée au Québec, si balbutiante soit-elle. Quelles que soient les apparences, nous faisons tous, ces jours-ci, d'immenses progrès, car la tension ou nous sommes nous élève à un point de lucidité auquel nous ne pouvons pas échapper et d'où nous ne redescendrons pas.

Nous avons affirmé aussi que le gouvernement, placé comme il l'était devant un fait accompli, devait tout tenter pour sauver les deux vies en cause. En cette circonstance, la fonction générale et traditionnelle de tout gouvernement, qui est de protéger les citoyens, se trouvait pour ainsi dire concentrée sur la protection de deux hommes.

Quant au fond de la question, il nous est tout de suite apparu clairement que le sort de notre démocratie était en jeu. Cette démocratie, qui n'avait jamais été attaquée, se croyait invulnérable et s'était permis de jouer avec elle-même, comme un homme très fort joue avec sa santé, jusqu'à ce qu'il se ramasse à l'hôpital. Hé bien ! nous y sommes, aujourd'hui. Les mesures extraordinaires qui viennent d'être prises sont comparables à celles que l'on prend pour sauver un homme gravement malade. Il est clair qu'on n'est pas aussi libre à l'hôpital qu'en pique-nique.

Parlant de liberté, nous avons dit que nous nous étions permis un luxe de libertés torrentielles et que ce style de liberté est destructeur de lui-même. Il n'est pas normal que ceux qui veulent détruire une société jouissent des mêmes moyens d'action, et d'avantage, que ceux qui veulent la maintenir.

Mais quelle société faut-il maintenir ? Dans l'immédiat, la société à l'état le plus élémentaire, qui est une vieille conquête de l'homme : circuler librement, aussi loin que le permet son autonomie vis-à-vis de l'eau et du pain. Pour demain, une société qui serait au moins cela, plus des choses qu'il faudra inventer. On n'invente rien sous la terreur qu'une autre terreur.

Il arrive aujourd'hui que nous sommes le seul pays démocratique au monde à devoir se soumettre à la loi des mesures de guerre, sans agression extérieure. Il nous sera maintenant plus facile de mesurer l'extrême degré de liberté où nous étions avant ces événements. Il nous faudra ensuite analyser les causes qui nous ont conduits où nous sommes.

Il ne manquera pas d'hommes pour crier

à la dictature, à la suite des mesures qui viennent d'être prises. Il faudra leur rappeler tout simplement qu'un pouvoir démocratique qui s'affirme demeure un pouvoir démocratique. On ne gouverne pas une société affolée en lui demandant maternellement d'être gentille. Une société qui ne se défend pas ne mérite pas de vivre.

Or notre société mérite de vivre. Dire cela, ce n'est pas prêcher le statu quo; ce n'est pas ignorer les injustices et les misères qu'elle contient. Dire cela, c'est distinguer entre l'idéal et le réalisable.

On comprend que de jeunes hommes fassent mal une distinction qui est simple au plan conceptuel, mais qu'on ne comprend vraiment qu'avec l'expérience de la vie. Et il n'est pas vrai que l'expérience conduite fatalement au blâme.

On aime autant la justice à quarante qu'à vingt ans, si l'on s'est donné la peine de vieillir comme du monde, ce qui, à toutes fins utiles, implique que l'on ait accepté des responsabilités.

Accepter des responsabilités n'est pas la même chose que courir des risques, même mortels. Les cambrioleurs de banques aussi courent des risques.

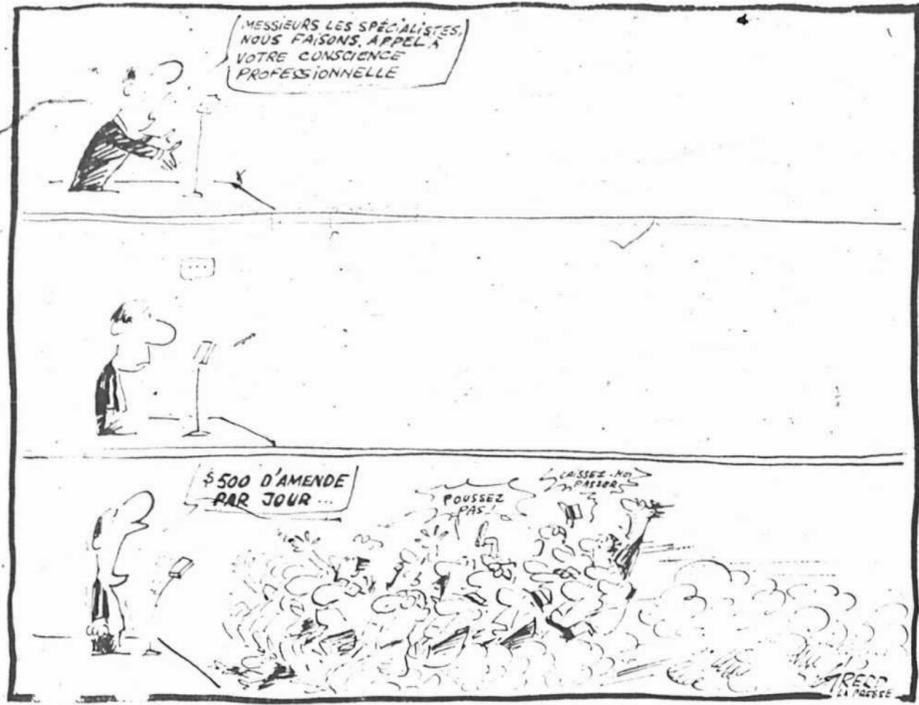
Une action politique se juge sur ses moyens et non sur ses objectifs. Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'objectifs, tout le monde est pour le bien et contre le mal; pour la justice, contre l'injustice. Une action politique s'identifie à ses moyens. Et si ces moyens sont la terreur, cette action politique ne peut plus invoquer la justice et la démocratie.

Les moyens extrêmes que le gouvernement vient de prendre sont d'ordre chirurgical. Ils ne sont pas de nature à enthousiasmer les citoyens. Ils étaient devenus nécessaires. Ils ne doivent pas durer.

Les événements que nous vivons ces semaines-ci n'avancent en rien la cause de la justice et de la liberté: la marche normale de l'Etat a été paralysée; des mesures ont été retardées; des actions concrètes n'ont pu être prises. La logique de la terreur, c'est d'augmenter l'injustice pour se donner le prétexte de la dénoncer. Exemple minime, mais significatif: des "meneurs" étudiants invoquaient, avant-hier, la chaleur qui régnait dans une salle pour amener les étudiants à manifester en faveur des objectifs du FLQ.

Il ne faut cependant pas se faire d'illusion sur la profondeur de la secousse que nous venons de subir. Pourtant, quelles que soient les apparences immédiates, la cause de l'indépendance n'a pas régressé ces derniers jours. Les choses humaines ne progressent jamais rationnellement. Il convient de répéter que personne ne vient à bout d'un peuple malgré lui.

Jean-Paul DESBIENS



Les médecins hors l'État

Un jour, il faudra leur demander de rendre des comptes à la population. Alors que le Québec traverse l'une des pires crises de son histoire, il aura fallu une loi d'urgence pour que les médecins spécialistes acceptent de retourner au travail. Et, encore !... Au moment où ces lignes sont écrites, leur fédération ne s'est pas officiellement soumise au gouvernement et son président, le Dr Robillard, demeure introuvable.

La population ne pourra jamais oublier ce que ces professionnels de la santé lui ont fait endurer pendant que le Front de libération du Québec la soumettait à une épouvantable tension morale. Si, légalement, les médecins spécialistes pouvaient contester la loi de l'assurance-maladie; si, tactiquement, ils pouvaient tenir tête au gouvernement du Québec, ils n'avaient pas le droit de déifier une société nerveuse, affolée, que d'autres événements avaient presque rendue à bout.

L'attitude que les médecins spécialistes ont adoptée depuis deux semaines est inconsciente et amoral. Ils se sont comportés comme s'ils n'avaient pas de res-

ponsabilités et de devoirs envers le peuple québécois qui, quoi qu'ils en disent, ne fait grassement vivre depuis des décennies, parfois au prix de sacrifices énormes. Cette "élite" traditionnelle ne pouvait pas descendre plus bas qu'elle ne l'a fait.

Les radiologistes, les infirmières et les employés d'hôpitaux ont déjà fait des grèves. Ces grèves avaient des conséquences sérieuses mais non dramatiques. Car un radiologiste, une infirmière, un employé d'hôpital peut, à la rigueur, être remplacé. À la rigueur, même un omnipraticien peut être remplacé... par un spécialiste. Un médecin spécialiste ne se remplace pas.

Si les membres du FLQ sont aujourd'hui des hors-la-loi, les médecins spécialistes se sont comportés comme des "hors-l'Etat". Ils se sont comportés comme s'ils étaient en dehors de la collectivité. Les souffrances et les déchirements de milliers d'êtres humains les ont laissés froids. Malgré les appels pressants des responsables de la santé publique, ils ont non seulement oublié leur conscience professionnelle, ils n'ont eu aucune conscience sociale.

Devant la gravité de la situation, l'Association des hôpitaux de la province de Québec, l'Association des directeurs médicaux et l'Association des médecins de langue française leur ont demandé de cesser leur grève. Ils ont dit NON. Le premier ministre Robert Bourassa leur a demandé de cesser leur grève. Ils ont dit NON. Il a fallu que, protégée par l'armée et la police, l'Assemblée nationale se réunisse pour adopter trois lois.

Les membres du FLQ sont poursuivis comme des criminels parce que, pour des raisons idéologiques, ils détiennent deux otages. La Fédération des médecins spécialistes a détenu tout le Québec comme otage pour une question de gros sous ou pour des questions professionnelles qui auraient pu tout aussi bien se régler plus tard. Les autorités gouvernementales ont décidé que le FLQ était hors la loi. Mais, pour la population, la FMSQ est hors l'Etat.

Claude GRAVEL

ce que pense LE LECTEUR

Minuit, 10 octobre 1970

A Radio-Canada c'est l'heure de "Jazz en liberté". Il y a donc encore des choses en liberté ? Cette musique met tous mes nerfs en boule. Je n'ai jamais aimé le jazz. Mais le jazz est libre d'occuper les ondes et moi je suis libre de lui fermer l'entrée de mon appareil récepteur. Pourtant, tout cela, ce soir, n'a plus de sens ni d'importance. Tout cela est bien loin... Pas de nouvelles de monsieur Cross, l'attaché britannique aux mains des ravisseurs du F.L.Q. A-t-il été exécuté ? L'afreux suspense est toujours sur nos têtes. Et voilà qu'un autre drame est apparu à l'écran des nouvelles. Pierre Laporte, ministre du Travail a été enlevé à son tour. Le visage de notre monde se cache derrière un brouillard de plus en plus épais. Où sommes-nous ? Où allons-nous ? Nous tournons en rond au pied des murs d'une prison qui s'élève autour de notre vie. Notre tête est vidée des pensées qui l'habitaient jusqu'ici.

Petite Soeur Espérance de Charles Péguy, où est-elle ? L'an dernier, à pareille époque, on lisait en manchettes dans les journaux: "Montréal à feu et à sang". Octobre se raït-il un mois maudit pour la Métropole ? Malgré la féerie accrochée aux branches des arbres, malgré l'été de la Saint Martin et sa bonne chaleur, la ville vit des heures de cauchemar. Des vies sont mises à prix. Et quel prix !

Les feuilles autour de nous tombent silencieuses. Larmes de feu et de sang à la mesure de l'angoisse qui étire notre peuple. Notre pays paisible, notre pays, où la liberté battait haut son fier pavillon, a troqué sa paix, sa liberté pour le fanion de l'anarchie qui projette sur nous l'ombre de son enfer. La liberté profanée dans la fange terroriste. Le vent de folie, de violence qui souffle sur la terre a franchi nos frontières. La sécurité, qui avait fait de notre pays un bastion inviolé, est ébranlée dans ses derniers retranchements. Elle fuit la planète. Les loups sortent de partout. Ils sont aux portes de toutes les villes. Chaque homme sera bientôt un loup qui guêtera un autre loup... son frère.

Front de Libération du Québec. Quel nom glorieux s'il était justifié. Comment les québécois peuvent-ils se prétendre prisonniers et terrorisés, eux qui peuvent "gueuler" leurs griefs (réels ou prétendus) à tous les vents du ciel et... dans l'impunité.

O mes frères québécois ! qu'advient-il de vous lorsque vous aurez démantelé le système qui vous permet de par-

ler sur la Place publique, qui fait que vous mangez en paix vos trois repas par jour, que vous logez vos familles dans des auberges confortables, que le plus petit d'entre vous possède sa voiture ou sa moto, qu'à vos heures de loisirs vous emplissez les arènes et les salles de spectacles ? Vous avez droit à l'instruction, aux services sociaux. Les salaires sont ici plus alléchants qu'ailleurs. Que ferez-vous de vos richesses et de vos industries si vous vous en emparez ? Vous êtes les bras qui font la production, les patrons ont grand besoin de vous et c'est vrai. Mais vous avez besoin d'eux encore plus. Pour qu'un être soit viable, il lui faut une tête. Les amputés en savent quelque chose.

O vous les mécontents, allez-vous en ailleurs, allez voir si c'est vrai qu'on y vit mieux qu'ici. On ne vous retient pas. Avant vous le Canada, le Québec était NOTRE PAYS NOS AMOURS, TERRE DE LIBERTÉ !

Tharsyle GELINAS
Ile Bigras, Qué.

La SSSB de Montréal et les enlèvements

Nous vivons actuellement des heures d'une extrême gravité. C'est pourquoi l'indignation que chacun peut éprouver devant le procédé odieux des otages utilisés pour obtenir le redressement de quelque injustice que ce soit, doit s'exprimer autrement que dans des vituperations ou des leçons moralisatrices à l'adresse des auteurs de ces désordres graves en eux-mêmes et pour l'avenir de notre société québécoise. Des faits, comme ceux que nous vivons et qui surviennent au bout d'un long processus d'évolution qui en indiquait clairement la venue, sous une forme ou sous une autre, ne sont pas un phénomène accidentel dont on peut rendre responsable seulement la petite minorité qui en est coupable. Les auteurs de tels actes ont leur morale qui les rend impérieusement à toutes les leçons que nous pouvons tenter de leur donner. Il s'agit de se demander où cela vient et pourquoi il en est ainsi, afin d'ouvrir la voie aux réformes radicales qui en supprimeront les causes profondes.

Il est trop simple d'en accuser tous ceux qui, au cours de nombreuses années, ont tenté de faire prévaloir certaines idées qui leur paraissaient s'imposer au nom des principes souvent les

plus élémentaires de justice ou du droit des gens et des peuples, parce que ces idées n'étaient pas en accord avec celles des gouvernants. Cet argument constitue la négation même de cette liberté d'expression qu'on dit exister vraiment en nos pays, pour s'en faire argument contre le terrorisme. Mais cette liberté doit aussi signifier autre chose que le droit de parler; elle doit signifier également celui d'être considéré et non pas méprisé, entendu et non pas vilipendé, pesé à son juste mérite et non pas simplement éliminé sous prétexte de scrutins électoraux poursuivis selon des méthodes discutables quand elles ne sont pas frauduleuses.

N'ayant pas ici à développer une pensée trop élaborée pour une courte déclaration, résumons cette idée dans une figure, à savoir que ce n'est pas la violence des courants qui fait monter l'eau et inonde les territoires, mais les barrages qu'on y oppose. Ce n'est pas l'intensité des courants d'idée, ni la force des manifestations pacifiques auxquelles on peut en venir pour convaincre les gouvernements de leur enracinement dans la conscience populaire qui conduit à la violence, mais la surdité des gouvernants, leur refus d'en reconnaître l'importance et la représentativité, les moyens qu'ils prennent pour garder ou se donner le pouvoir selon des apparences démocratiques qui ne coïncident pas réellement avec l'évolution de cette conscience populaire. C'est alors qu'avec le temps, se dirige vers la violence une frange de la société qui trouve toute sa justification d'agir dans le fait qu'elle incarne une véritable nécessité de changement qui n'aboutit pas aux mains des "modérés" qu'elle finit par considérer comme des pusillanimes. Toutes les solutions d'espoir paraissent avoir échoué, et même tout à coup reculé, elle se jette alors résolument aux solutions de désespoir.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui n'a jamais été favorable à la violence et a toujours poursuivi sa défense des intérêts francophones avec l'arme de l'étude et de l'argument valide par des principes et des preuves, ne sait malheureusement que trop ce que pèse le mépris manifesté envers les idées par les pouvoirs établis, souvent plus préoccupés de la défense de leurs intérêts que du souci du bien commun et de service des idéaux ou aspirations de la communauté. Depuis au moins 25 ans, pour ne pas parler des cent ans d'injustice que le rapport Laurendeau-Dunton lui-même reconnaît pleinement, elle voit avec effarement les aspirations de la communauté francophone québécoise constamment contrecarrées par le

gouvernement fédéral, au mépris même de la constitution canadienne à laquelle l'autorité elle-même ne s'est pas gênée pour faire violence, en y mettant souvent en plus le ton de l'arrogance. Au moment même où tous les événements que nous connaissons se déroulent dans Québec, le discours du Trône d'Ottawa annonce une nouvelle violation flagrante par la création d'un ministère des Affaires municipales.

Depuis ces vingt-cinq ans, le rouleau compresseur de la centralisation fédérale a avancé sans cesse sans aucun égard pour les cris des victimes, pour les protestations les plus légitimes et les plus démocratiques selon le système établi lui-même quand elles se manifestent, comme ce fut constamment le cas, pour un gouvernement dit "provincial" validement élu, selon les termes mêmes de notre constitution actuelle, par le peuple du Québec. De ce fait, le peuple du Québec s'est trouvé empêché de se donner la politique sociale et économique qu'il désirait pour son développement et son bien-être, sauf dans les cadres d'une politique fédérale dont les insuffisances pour les besoins du Québec n'ont cessé de se révéler chaque jour plus évidentes.

Il y a déjà dix ans, sous l'influence même des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, fut mis en branle un mécanisme qui avait justement pour objet de révéler aux gouvernements les volontés du Québec, et leur permettre d'entreprendre au plus vite — car à notre avis, nous l'avons assez dit, il y avait urgence — les réformes essentielles. Au lieu de prêter aide et attention aux Etats Généraux (sauf sous le gouvernement Johnson qui accorda une certaine aide et à d'ailleurs souleva des espoirs qui calmèrent les esprits), les milieux gouvernementaux, les milieux d'affaires, les milieux fédéralistes à l'ancienne mode en général, ont préféré mépriser et dénigrer cette initiative qui marqua le signe des temps et montra les voies de solution.

Pendant ce temps, la montée évidente de la pensée indépendantiste sur le plan électoral révélait assez l'urgence des révisions indispensables; mais encore là on préféra se boucher les yeux, puis se réjouir et déclarer victoire éblouissante du fédéralisme dans Québec le cul-de-sac invraisemblable du 29 avril. Pour avoir refusé de discuter valablement avec des groupes modérés, nos gouvernements en sont réduits aujourd'hui à devoir négocier avec des terroristes. La leçon sera-t-elle comprise ?

François-Albert ANGERS,
président

Les vieillards et les transports en commun

La population âgée de Montréal sait une fois de plus qu'elle obtiendra sans doute aux calendes grecques un tarif réduit pour les transports en commun.

Ce sera peut-être un avantage pour elles à un certain point de vue: En refusant aux vieux l'admission à prix réduit dans les autobus, et dans le métro, vous les exemptez d'avoir à subir les inconvénients d'un système de transport souvent inadéquat et peu pratique.

Mais là n'est pas le problème. Accorder une réduction aux citoyens âgés, c'est un geste élémentaire de respect de la dignité des personnes âgées. A cette dignité, vous préférez le prestige d'une ville qui abandonne en fait ses anciens à leur sort. Vous avez ainsi perdu la confiance des vieux.

Ces derniers admirent les réalisations extraordinaires des dix dernières années, et le bond en avant formidable de Montréal. Mais les vieillards habitent souvent dans des quartiers où les touristes ne viennent guère. Ils n'ont que faire de réalisations qui en dix ans ont peu changé leur sort. Ils ont conscience de ne pas intéresser les autorités municipales indifférentes à leurs problèmes.

Invoquer, comme vous le faites le coût qu'entraîneraient les réductions de tarifs, m'apparaît comme une insulte à la face des personnes âgées.

Elles ont conscience à juste titre de moins compter pour vous que des projets matériels souvent plus onéreux. Les vieillards ne réagissent guère. Mais les adultes d'aujourd'hui parviendront au troisième âge et se réveilleront. La partie sera moins facile. L'oubli n'aura qu'un temps. Les vieillards ne veulent plus d'aumônes officielles. Ils exigent justice. Avec eux, nous saurons partager leur lutte.

Hubert de RAVINEL
Les petits frères des Pauvres —
Jeunesse et Troisième Âge

Oh! que je m'aime!

Récemment le Président de la Loto-Québec, Monsieur Maurice Cusseau, déclarait qu'au cours de sa première année d'existence la Province de Québec retirerait au-delà de 20 millions de dollars de revenus.

Cette nouvelle qui a attiré une attention particulière de la part des journalistes ne m'a pas pour autant surpris. Car ayant été le principal artisan de la légalisation de la loterie j'avais moi-même fait ces prévisions tant dans mes

interviews dans la presse que dans mes nombreuses participations à la télévision à ce sujet.

On se rappellera sans doute que le rapport de la Commission Bélanger, publié il y a quelques années et dont le secrétaire n'était nul autre que le présent Premier Ministre de la Province de Québec, Monsieur Bourassa, avait rejeté ce moyen de prélèvement de revenus pour l'Etat, allant même jusqu'à déclarer qu'une loterie rapporterait à peine 10 millions de dollars.

A cette époque j'avais mis en doute cet avancé sur le réseau français de la télévision lors d'une émission dont l'animateur était M. Jacques Hébert.

Il appert maintenant que ces supposés experts économistes avaient fait encore une fois fausse route. Puisque j'aborde le sujet qu'il me soit permis d'informer les lecteurs que le Premier Ministre actuel du Canada, l'Honorable Pierre Elliott Trudeau, était personnellement opposé à la législation de la loterie. Ce que peu de gens savent et que votre journal ignore probablement c'est qu'à la suite d'une entrevue personnelle avec le Premier Ministre actuel alors Ministre de la Justice, Monsieur Trudeau, il a bien voulu consentir à amender le Code Criminel devant les documents irréfutables et volumineux que je lui avais soumis.

C'est donc dire que sans cette intervention de ma part le Québec ne pourrait jouir et bénéficier de ces argents et se trouverait dans l'obligation d'aller chercher dans les gosses des contribuables ces montants.

Il est parfois malheureux mais nécessaire que certaines choses soient dites pour que le public soit informé du travail bien souvent obscur mais efficace qu'un député peut accomplir. Les succès extraordinaires remportés jusqu'à maintenant par la Loto-Québec me justifient mais ne me surprennent pas. Je souhaite simplement que, par l'entremise de votre tribune, la population connaisse les responsables de la législation bénéfique.

Longue vie et succès à la Loto-Québec.

Georges VALADE, député,
Montréal—Ste-Marie

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone 874-7272. Seul le Presse Canadienne est autorisé à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400". Port de retour garanti. Service de tirage — téléphone 874-6911.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Les spécialistes retourneront-ils au travail et montrer ainsi les vrais raisons de leur lutte ?

Claire DUTRISAC
Chroniqueur de santé et bien-être



Au moment où ces lignes sont écrites, on ignore encore si la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) et les divers syndicats qu'elle groupe vont obtempérer à l'ordre gouvernemental.

Notons que les sanctions prévues s'appliquent non seulement aux médecins eux-mêmes et à leurs organismes syndicaux, mais à tout le personnel de la Fédération et de ses syndicats, "fonctionnaire, administrateur, employé, agent ou conseiller d'un tel syndicat". Cette loi a le bras long.

Rébellion ou soumission ?

Dans les délais décrétés par la loi, l'alternative qui se pose aux spécialistes réside soit dans la rébellion, soit dans la soumission.

S'ils optent pour la résistance, ils deviennent carrément des hors-la-loi. Déjà, la forme de violence exercée sur la population par leur contestation a porté beaucoup de gens à assimiler leur action à celle du FLQ. Si donc ils refusent de se plier à l'ordre du gouvernement, la ressemblance avec le FLQ s'accroîtra dans l'esprit du public.

En démocratie, on garde le droit de dénoncer une loi qu'on juge injuste. Mais les moyens de la faire amender ou supprimer doivent rester en deça de certaines normes. Les protestations vigoureuses provenant de nombreux groupes ou organismes officiels (mentionnés en passant l'Association des hôpitaux, l'Association des médecins de langue française, l'Association des directeurs médicaux, les centrales syndicales, etc.) ont finalement isolé les médecins spécialistes.

La FMSQ avait reçu l'appui du Centre des dirigeants d'entreprises. Or, le 2 octobre dernier, cet organisme s'est rallié à la position du gouvernement qui

avait proposé de modifier la loi de la façon dont elle a justement été adoptée.

Une information biaisée ?

A cet argument de "leur isolement", les spécialistes répliquent en disant que la population est mal informée, que les médias d'information ont biaisé l'information.

Le sujet étant fort complexe, il est indéniable qu'une partie du public ne se retrouve guère dans cet alignement de "pour" et de "contre", mais que cela tient à une information faussée, c'est une autre affaire. Est-il sérieux de soutenir que le Collège des médecins, que les directeurs médicaux, que les membres de l'Association des hôpitaux, que la Fédération des médecins omnipraticiens sont ignorants du problème et se perdent dans ce dédale de positions ?

Reste donc l'option de la soumission. Dans cette hypothèse, les médecins spécialistes, ulcérés (du moins pour une bonne part d'entre eux), vont se retrouver aux chevet de leurs patients. Quel genre de relations s'établira alors entre le malade et le médecin? La conscience professionnelle parlera-t-elle

plus fort que la rancœur? Il faut faire à l'ensemble des membres de la profession médicale l'honneur de croire qu'ils sauront faire leur devoir consciencieusement.

En route pour l'exil ?

Une fois les délais écoulés, assisterons-nous à cet exode massif dont les radiologistes nous ont menacés, en 1967, et encore plus fortement, les médecins spécialistes dans le présent conflit? Les médecins du Québec seront-ils plus sensibles, comme l'a écrit l'un d'eux, à l'appel des dollars américains ou canadiens qu'à leur appartenance ethnique? Se souviendront-ils que cette population qu'ils menacent de quitter a payé de ses deniers les universités dans lesquelles ils ont étudié et les hôpitaux dans lesquels ils travaillent?

N'oublions pas — c'est le temps de se le rappeler — les nombreuses déclarations des médecins spécialistes affirmant que leur lutte avait comme objectif premier, la protection des malades et la qualité des soins.

En Ontario, en Colombie Britannique ou aux Etats-Unis, comment pourront-ils protéger les patients du Québec et leur assurer la qualité de soins qu'ils ont toujours désirée pour eux?

Michel Lord



LA PRESSE, sous la signature du journaliste Michel Lord, poursuit aujourd'hui la présentation de chacun des 18 districts municipaux de la métropole.

Rosemont

Rosemont, "paradis canadien-français". Ce mythe, répandu autrefois, a sans doute retenti comme une mauvaise blague aux oreilles d'une bonne partie des habitants du quartier.

Les mythes ont parfois la vie dure. Dans Rosemont, celui-là n'a pas résisté à la réalité, même si en s'étendant plus à l'est dans des terres vierges le quartier essayait de se hausser à la hauteur de la réputation qu'on lui avait faite.

C'est ainsi qu'aujourd'hui l'on peut parler de deux Rosemont, l'un plus riche, l'autre moins. Cependant, même après avoir fait l'addition des deux, points faibles et points forts, sur aucun plan le quartier ne dépasse la moyenne

montréalaise qui est loin d'être la plus élevée au Canada.

En 1961, comme la majorité des Montréalais, les adultes de Rosemont n'avaient, pour la plupart, pas poussé leurs études plus loin que le niveau élémentaire. Le salaire moyen des chefs de famille n'atteignait pas tout à fait \$4,000 par an. Un logement sur cinq seulement était habité par son propriétaire.

Ces dix dernières années, le quartier s'est élargi. Sa situation a-t-elle changé? On peut en douter, car pendant qu'un Nouveau-Rosemont prend forme rapidement, l'autre est atteint d'un vieillissement prématuré. Il suffit de faire une inspection rapide des maisons à trois étages qui s'alignent "en rangée d'oignons" le long des "premières avenues".

Ce sont des ouvriers et des petits employés qui les habitent. Vue la forte densité de la population dans ce secteur, ils sont la majorité dans Rosemont, qui, au municipal, devient le district électoral le plus peuplé de la ville: 111,610 habitants en 1966, quelque 75,000 électeurs le 25 octobre prochain.

Il convient enfin d'ajouter que ce quartier canadien-français par excellence contient également une forte minorité de citoyens d'origine anglo-saxonne, puis italienne. Les premiers se sont regroupés à peu près tous à l'est de la 13^{ème} avenue entre la rue Bélanger et le boulevard Rosemont. On nous pardonnera facilement de ne pas avoir réussi à localiser les seconds.

Trois postes de conseillers sont en jeu dans Rosemont.

Siège No 1: Marcel Despatis, IND, homme d'affaires; André Gravel, FRAP, syndicaliste; Jean Trottier, PCM, principal d'école.

Siège No 2: Paul Cliche, FRAP, syndicaliste; René C. Paris, PCM, industriel.

Siège No 3: Jean Guillet, PCM, notaire; Jean-Claude Renaud, FRAP, professeur.

La Fédération des spécialistes envoie une lettre à ses membres

La lettre suivante a été envoyée, hier, par la Fédération des médecins-spécialistes du Québec et ses associations affiliées à tous leurs membres respectifs.

"Monsieur le docteur, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, hier, le projet de loi no 41 concernant les services médicaux.

Cette loi enjoint à tout médecin qui exerçait habituellement sa profession à un endroit au Québec, à quelque moment entre le 17 juillet 1970 et le 17 octobre, d'exercer sa profession au même endroit de façon habituelle, à compter du 16 octobre 1970 au 15 novembre 1970.

La loi oblige également la Fédération des médecins-spécialistes du Québec et les associations qui lui sont affiliées d'amener leurs membres à se conformer à l'obligation que la loi leur impose d'exercer leur profession au même endroit au Québec de façon habituelle à compter du 16 octobre 1970.

Les officiers sous-signés de la Fédération des médecins-spécialistes et des associations affiliées, désireux de se soumettre aux prescriptions de la loi, prient instamment leurs membres de prendre connaissance immédiatement des dispositions de cette loi qui les concernent et de s'y conformer.

Le conseil d'administration de la Fédération des médecins-spécialistes du Québec.

Association des allergistes de la province de Québec.

Association des anesthésistes de la province de Québec.

Association des cardiologues de la province de Québec.

Association de chirurgie cardio-vasculaire

et thoracique de la province de Québec.

Association des chirurgiens orthopédistes du Québec.

Association de chirurgie plastique et reconstructive de la province de Québec.

Association des dermatologistes et syphiligraphes de la province de Québec.

Association des gastro-entérologues de la province de Québec.

Association des internistes de la province de Québec.

Association des médecins fondamentaux et cliniciens de la faculté de Médecine de l'Université de Montréal.

Association des médecins de laboratoires de la province de Québec.

Association des médecins cliniciens enseignants de la province de Québec.

Association des neurochirurgiens de la province de Québec.

Association des neurologues et neuropsychiatres de la province de Québec.

Association des obstétriciens et gynécologues du Québec.

Association des otolaryngologistes de la province de Québec.

Association des pédiatres de la province de Québec.

Association des physiatres du Québec.

Association des pneumologues de la province de Québec.

Association des psychiatres de la province de Québec.

Association des radiologistes de la province de Québec.

Association des urologues du Québec.

Syndicat professionnel des chirurgiens généraux.

Notre-Dame-de-Grâce

A l'origine, Notre-Dame-de-Grâce était destiné à un avenir de quartier chic à l'usage des Canadiens français parvenus assez haut dans l'échelle sociale. Ceux-ci ont fait bâtir maison au

tour de l'église des dominicains. Ils ne s'en sont guère éloignés.

Depuis son annexion à Montréal en 1910, la paroisse s'est étendue de Westmount à Montreal West, mais N.D.G. a

progressivement remplacé Notre-Dame-de-Grâce. Le quartier est devenu chic, il n'est pas demeuré canadien-français.

Au dernier recensement, les anglo-

phones unilingues étaient plus nombreux que les bilingues, et les francophones unilingues avaient à peu près totalement disparu du quartier (moins de 3 pour cent).

Comme quoi l'on apprend facilement l'anglais au contact des anglophones! Pour ce qui est du français, la proposition ne semble pas s'être vérifiée. Notre-Dame-de-Grâce est aussi un lieu d'élection domiciliaire pour nombre de Néo-Canadiens, venus surtout de pays nordiques: Allemands, Hollandais, Polonais, Russes.

Il va sans dire que professionnels et administrateurs sont les occupations déclarées par la majorité des citoyens du district. Le revenu moyen des chefs de famille s'élevait en moyenne, en 1961, à environ \$6,000 alors que la même moyenne à l'échelle montréalaise n'atteignait pas tout à fait \$4,000 par année.

Les adultes sont plus scolarisés, leurs enfants restent à l'école plus longtemps. L'éducation universitaire coûte cher au Québec. Les familles ne sont donc pas trop nombreuses, un peu au-dessous de la moyenne pour Montréal.

Sur une population totale de 72,000 habitants, environ 53,000 personnes auront le droit de vote aux prochaines élections municipales. Rappelons que M. Lucien Saulnier, à titre de président de la CUM, leur a promis une ligne de métro avant cinq ans.

Les candidats :

Siège No 1: James N. Bellin, PCM, courtier; Douglas Harvey, PM.

Siège No 2: John N. Parker, élu par acclamation.

Siège No 3: Jacques Brisebois, PM, comptable; Carlo Dubuc, IND., écrivain; Guy Lacoste, PCM, notaire.

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

Parents et écoles sont l'objet de critiques à propos de la formation donnée aux enfants

Les parents et les écoles font l'objet de critiques à propos de la formation donnée aux enfants en fonction de leur avenir.

Sondage effectué par l'Institut canadien d'opinion publique.

(Tous droits réservés) Les parents et les écoles préparent-ils bien les enfants d'aujourd'hui à affronter l'avenir qui les attend ?

C'est une minorité de gens qui répondent par l'affirmative à cette question. Un peu moins de 50 pour cent estiment que les parents comme les écoles réussissent bien dans cette tâche. Mais près de trente pour cent estiment qu'ils échouent. Enfin, parents et écoles recueillent sensiblement les mêmes pourcentages.

Peut-être parce qu'ils ont tendance à critiquer davantage le mode de vie actuel, les gens âgés sont les plus réprobateurs, 37% seulement d'entre eux, estimant que les parents sont à la hauteur de leur tâche, alors que la proportion des personnes du même avis passe à 53% chez celles qui sont dans la vingtaine, donc plus proches des parents et des écoles.

Les Canadiens français, dans tout le pays sont plus sévères dans leur jugement à l'égard des parents et

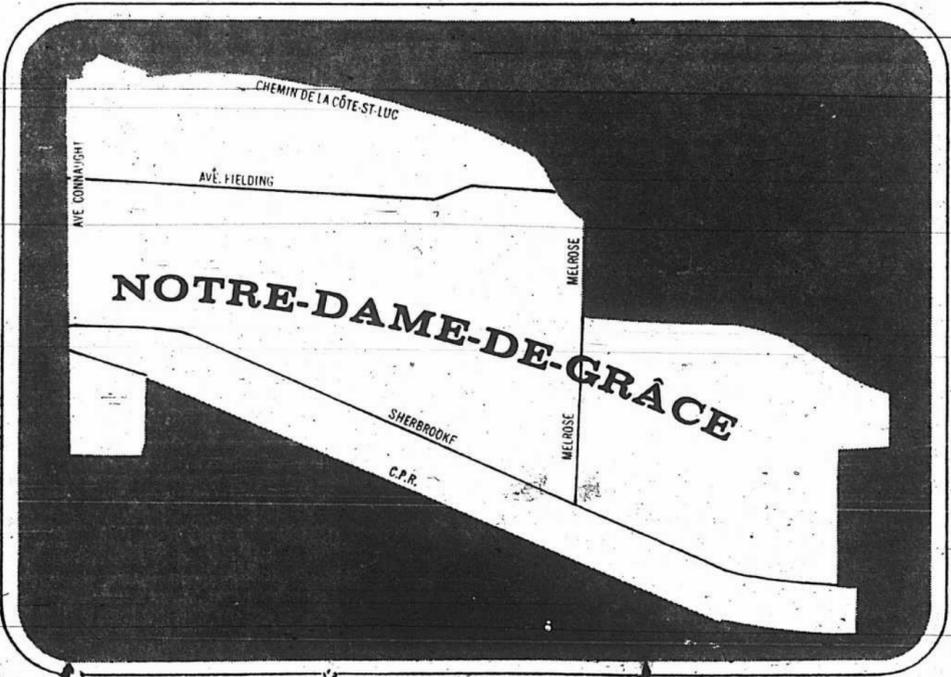
de l'école que leurs compatriotes anglophones.

Pour effectuer le sondage, les interviewers ont posé aux personnes interrogées la même question, d'abord à propos des parents, puis à propos de l'école.

Estimez-vous que les parents (les écoles) préparent bien, ou mal, les enfants à leur avenir ?

Un coup d'oeil sur le tableau ci-dessous donnera une idée du point de vue sur cette question des Canadiens dans tout le pays, des Canadiens français et des Canadiens anglais en particulier, ainsi que selon différentes classes d'âge.

	Bien	Mal	Passablement	Indécis
National				
Parents	45%	26%	21%	8%
Ecoles	47	23	21	9
Anglophones				
Parents	48	24	20	8
Ecoles	48	21	22	9
Francophones				
Parents	38	32	23	7
Ecoles	37	31	21	11
21 à 29 ans				
Parents	53	25	14	8
Ecoles	46	26	22	6
50 ans et plus				
Parents	37	29	23	11
Ecoles	43	24	21	12



Pierre-C. O'NEIL

de notre bureau d'Ottawa



Le délire qui sévit à Ottawa n'aide nullement à se faire une idée de la réalité

OTTAWA — Pendant le grand discours que M. John Diefenbaker prononçait en Chambre hier sur les libertés civiles, l'ancien premier ministre du Canada a été interrompu par le président des Communes: "qu'il me soit permis, a dit M. Lamoureux, de rappeler au Très Honorable député de Prince-Albert qu'il ne peut s'adresser directement à un député. Il doit s'adresser à la présidence".

Voilà un bien petit exemple du caractère quelque peu irréaliste que peut prendre à Ottawa une crise comme celle que nous vivons.

Il y en a d'autres. Qu'on songe par exemple à M. John Diefenbaker qui a prétendu hier que tant qu'il y aurait cette monarchie constitutionnelle au Canada, on serait protégé contre la dictature.

Qu'on songe à M. T. C. Douglas qui parle du Front de libération du Québec comme d'une noisette qu'on cherche à ouvrir avec un marteau-pilon.

Qu'on songe aussi aux bouffonneries et aux insultes que s'adressaient généralement hier à travers les moments sérieux du débat, un certain nombre de députés.

Il y a aussi les journalistes sérieux qui se promènent ici avec des livres analysant la stratégie révolutionnaire et qui informent leurs lecteurs de ce qui se passe au Québec.

Il y a enfin les militaires qui gardent les seigneurs de Rockcliffe, cette nuit et où l'on ne circule que par les après-midi de dimanche pluvieux pour montrer aux enfants ce que c'est qu'une grande maison, de vieux arbres, de verts gazons bien entretenus.

Ce caractère irréaliste de la crise se dissipe cependant de temps à autre. C'était le cas en fin de journée hier lorsqu'on a cru voir se dessiner d'une part les lignes partisans et d'autre part, cette autre ligne de fond qui fait que les libéraux avec leur contingent de députés québécois se retrouvent du même côté que les créditistes, se faisant, avec assez de mérite, les champions des libertés civiles dans une cause dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils n'en ont qu'une connaissance assez lointaine.

Personne ne s'étonnera de ce caractère irréaliste qui prend ici la crise à certains moments. Il y a longtemps qu'on en connaît les causes et les conséquences. Les premières tiennent à la structure même du pays, à la division des juridictions qui fait que par ses attributions régulières, le gouvernement at-

teint la population en temps normal de façon beaucoup plus indirecte qu'il ne se manifeste à elle par les temps qui courent.

Cet éloignement qui est inscrit dans le régime l'est également dans la géographie. La crise actuelle se déroule principalement à Montréal. Or il arrive que de toutes les villes du pays, il n'y en a pas une qui soit autant que Montréal presque totalement dépeuplée de ses élites politiques et administratives, les unes s'étant éloignées vers Québec, les autres ayant pris la route d'Ottawa, les deux s'étant à des degrés divers coupées des réalités politiques et sociales de la métropole.

Cet éloignement se traduit dans les perceptions politiques qui sont, au mieux, plutôt floues. Il se traduit aussi dans les politiques. Certains utiliseront à titre d'exemple à cet égard la politi-

que constitutionnelle du gouvernement. D'autres évoqueront les politiques gouvernementales axées sur l'efficacité administrative ou l'accent mis par le gouvernement sur la lutte à l'inflation, pour illustrer son éloignement des réalités sociales.

Sans attribuer à ces seules attitudes les racines profondes des maux auxquels nous faisons face, il est devenu évident que ces accents devront être remplacés par une réalisation de la détérioration très avancée de l'ensemble de la structure sociale. Et la question qui se pose à cet égard est celle de savoir si les institutions politiques économiques et sociales peuvent relever ce défi ou si elles ne sont pas à jamais perclues et incapables de répondre rapidement à ce qu'il faudrait exiger d'elles.

Quoi qu'il en soit, le délire dans le-

quel nous sommes entrés depuis quelques jours à l'occasion de cette crise n'aide pas la gent politique et journalistique qui s'agit à Ottawa à se faire une idée nette de la réalité.

C'est ce délire qui fait parler les hommes politiques quand ils devraient se taire et qui les rend silencieux au moment où on attendrait d'eux une indication de ce qui nous arrive. C'est ce délire qui fait que certains informateurs réagissent diversement selon qu'on les en exclut.

C'est ce délire qui fait qu'on appelle politique d'orgueil une politique à laquelle il y a quand même quelque chose d'un peu plus fondamental.

C'est ce délire qui fait perdre aux informateurs le sens des mots, aux hommes politiques le sens de la mesure et qui risque de faire perdre à la collectivité le bon sens tout court.

Sauf pour créditistes

Les partis d'opposition accueillent plutôt froidement la Loi sur les mesures de guerre

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Utilisée pour la première fois en temps de paix, la Loi sur les mesures de guerre a été accueillie plutôt froidement par les principaux porte-parole des partis d'opposition.

À l'exception de M. Réal Caouette, qui non seulement appuie le gouvernement, mais lui reproche d'avoir agi trop tard, les représentants de l'opposition estiment que l'on aurait pu régler les problèmes actuels par des amendements au code criminel, ou même en-

core en utilisant au maximum les pouvoirs que donne déjà la loi, notamment en ce qui concerne les intentions séditeuses et les armes offensives, comme l'a souligné le chef néo-démocrate M. T. C. Douglas.

Le chef conservateur, M. Robert

Stanfield, tout en ne contestant pas le pouvoir légal du gouvernement de proclamer la Loi sur les mesures de guerre, a fait valoir qu'il faudrait préparer sans délai un projet de loi, qui contiendrait des pouvoirs plus réduits que ceux de la loi proclamée hier, et qui

serait dotée en outre de crans de sécurité, en vue d'une ou de révisions de cette loi, qui aurait par surcroît une durée beaucoup plus brève que six mois.

M. John Diefenbaker a déclaré que "les libertés civiles au Canada étaient mises dans la chambre froide pour plusieurs mois". Il a surtout reproché au gouvernement d'imposer cette loi à l'ensemble du Canada, alors que, selon lui, elle ne devrait s'appliquer qu'au Québec.

M. Douglas, du NPD, a utilisé l'image suivante: "On prend un marteau-pilon pour écraser une noisette". A son avis, c'est consacrer la victoire du FLQ, qui cherche à créer un état de guerre et à forcer le gouvernement à adopter des positions rigides, ce que fait cette loi, a-t-il commenté.

Comme le premier ministre, M. John Turner, ministre de la Justice n'a pas nié qu'il s'agissait d'une mesure draconienne. Il a mentionné que dans la proclamation de cette loi, "l'élément de surprise était essentiel".

Sur ce, M. David Lewis a répondu que lundi, il n'y aurait plus d'élément de surprise et que tous les membres du FLQ seraient parfaitement au courant de la loi et que par conséquent, le gouvernement devrait alors la révoquer, sinon dans 10 jours il y aura au moins dix députés pour demander cette révocation, comme le prévoit la procédure.

Imprécisions de la loi

Par ailleurs, on s'interroge grandement sur la portée de la loi, même si M. Turner a déclaré en Chambre que cette loi ne s'appliquerait qu'à "un nombre très limité de personnes au Canada", c'est-à-dire à ceux qui auront manifesté des "inclinations possédant le caractère de la sédition ou de la trahison".

Mais où est la limite exacte? Par exemple la loi dit qu'une personne qui

communiquera pour le compte du FLQ est coupable d'un acte criminel, est-ce que la diffusion d'un communiqué du FLQ en tout ou en partie à la radio ou dans un journal, dans le cadre des informations usuelles, constitue une offense criminelle?

Les experts du ministère de la Justice n'ont pas donné de réponse catégorique. On sait du reste que les autorités fédérales ont reproché à certaines chaînes radiophoniques d'avoir joué un rôle très actif depuis le début de la crise.

Un expert a mentionné qu'il "faut un doute raisonnable pour que le médium soit considéré comme l'agent du FLQ". Est-ce que rendre public un communiqué du FLQ avant de le remettre à la police pourrait constituer un acte criminel?

La loi condamne aussi ceux qui pourraient aider le FLQ d'une manière ou de l'autre. Alors qu'arrive-t-il de M. René Lévesque et des autres qui ont suggéré publiquement que l'on devrait libérer les prisonniers felquistes? Sur ce point, les experts ont refusé de commenté.

Et enfin, pour une fois, les journalistes ont pris les experts au dépourvu, lorsqu'ils ont voulu savoir ce qui pourrait arriver à un député, qui tout à coup déciderait de prendre position en Chambre ou à l'Assemblée nationale en faveur du FLQ. On sait que, normalement, le député jouit de l'immunité parlementaire.

Là-dessus, après mûre réflexion, les experts gouvernementaux ont répondu: "Avant aujourd'hui, la loi sur les mesures de guerre a été appliquée deux fois au Canada, la première en 1914 et la deuxième en 1939. Dans les deux cas, c'était la guerre."

On se rappellera, que c'est en vertu de cette loi que M. Camilien Houde avait été emprisonné, parce qu'il opposait à la conscription.

La loi suscite un mélange de sentiments de crainte et d'appréhension pour les libertés fondamentales

Par la PRESSE CANADIENNE

Les premières réactions suscitées vendredi matin par la décision du gouvernement fédéral de promulguer la loi sur les mesures de guerre, traduisent un mélange de craintes devant les activités du Front de libération du Québec, déclaré hors la loi, et d'appréhensions pour le sort des libertés fondamentales.

Les premiers ministres John Robarts, de l'Ontario; Harry Strom, de l'Alberta; Joseph Smallwood, de Terre-Neuve; Louis J. Robichaud, du Nouveau-Brunswick et Ross Thatcher, de la Saskatchewan, se sont déclarés d'accord avec la décision du gouvernement fédéral.

M. Thatcher regrette que l'on ait dû

en venir là, mais "je pense que le premier ministre n'avait pas le choix et je le félicite pour sa fermeté".

Mais, M. David Lewis, adjoint au chef fédéral du NPD, trouve "horrible" cet empiètement sur les libertés individuelles au Canada.

"Il faut, dit-il, de sérieuses raisons pour suspendre l'exercice des libertés individuelles. Pour le moment, il n'y a eu que deux malheureux enlèvements. Cela ne justifie pas une action de cette envergure."

En Colombie-Britannique, M. Fred Gaglardi, ministre du Bien-être, estime que le gouvernement fédéral devrait agir "contre ces gens-là".

M. Thatcher, pour sa part, déclare

"Je crois que la nécessité de recourir à la loi sur les mesures de guerre est des plus regrettables et cela comporte certains risques pour les libertés individuelles. Mais, devant ce grand danger, je pense que le premier ministre n'avait pas d'autre choix et je le félicite pour sa fermeté."

Et, M. Strom: "Je suis absolument d'avis que le gouvernement fédéral devrait prendre toutes les mesures nécessaires, à l'heure qu'il est, pour préserver la loi et l'ordre. Je ne peux pas le désapprouver."

Quant à M. Robarts, il est persuadé que le gouvernement fédéral usera, sans en abuser, des pouvoirs que lui

confère la loi sur les mesures de guerre.

"J'ai parfaitement confiance dans le gouvernement fédéral, dit-il, et je suis persuadé qu'il ne va pas abuser des pouvoirs qui lui sont conférés."

M. Smallwood estime que tous les Canadiens hors du Québec, ainsi que 99 pour cent des Québécois, approuvent la décision. Il est protégé 24 heures par jour, ainsi que ses ministres, par la RCMP depuis jeudi soir.

Il n'a pas été possible d'obtenir de commentaire de M. Alex Campbell, premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard.

Son homologue du Manitoba, M. Ed Schreyer, approuve l'initiative gouvernementale, mais trouve cependant que les moyens mis en oeuvre sont exagérés, notamment l'encerclement de la colline parlementaire par les soldats. Pour lui, "un petit groupe d'imbéciles qui ne sont pas les moyens de kidnapper qui ce soit à Ottawa" a provoqué ces mesures, car, rien ne prouve que les terroristes soient capables d'agir hors de la région de Montréal.



Sympathisants FLQ à Ottawa

Deux étudiants de l'Université Carleton originaires de la région de Toronto ont manifesté hier sur la colline parlementaire quelques heures après que le gouvernement eut déclaré le FLQ hors-la-loi. Les pancartes qu'arborent Michael

Krauss à droite et Richard Lloyd, à gauche, sont loin de cacher les sentiments de ces deux étudiants envers le mouvement terroriste québécois.

59^c par fascicule.

Achetez le No 1 et obtenez le No 2 GRATUITEMENT!

Il y a un nouveau numéro en vente chaque semaine.

alpha
la mémoire du temps

Alpha, c'est l'encyclopédie qu'on lit facilement, fascicule par fascicule, semaine après semaine. Tout le savoir de l'homme compilé par des écrivains, des historiens et des scientifiques renommés. Agrémenté de milliers d'illustrations tout couleurs, Alpha c'est tout l'homme et son univers à la portée de tous. Pour quelques cents seulement par semaine.

Chaque semaine, achetez votre nouveau fascicule et conservez-les tous, en les reliant facilement au moyen de nos reliures de luxe. En peu de temps vous érigerez l'encyclopédie la plus prestigieuse, instrument indispensable pour la recherche et le savoir.

UNE OFFRE DE **best brands ltd.**

11430 boul. albert hudson, montréal-nord 462, p.q.

Le Québec sous la loi des mesures de guerre

"Le Québec n'a plus de gouvernement"

— René Lévesque

par Daniel L'HEUREUX

Pour le chef du Parti québécois, il est maintenant clair que depuis l'enlèvement du diplomate James Richard Cross, le gouvernement Bourassa n'a

pas eu d'autre rôle que celui de figurant.

"Le Québec n'a plus de gouvernement", a lancé M. René Lévesque en ouvrant la conférence de presse qu'il a

donnée hier soir, entouré de MM. Jacques Parizeau, Camille Laurin et quelques députés du PQ, au quartier général du parti dans la métropole.

Tout en critiquant la proclamation de la Loi sur les mesures de guerre, l'ex-député de Laurier, qui parlait seulement quelques minutes avant la déclaration télévisée du premier ministre Trudeau, a quand même supplié les ravisseurs de MM. Cross et Laporte d'accepter "les conditions dictées hier soir (jeudi soir) par le gouvernement d'Ottawa et transmises par celui de Québec".

Presumant que les otages étaient encore vivants, M. Lévesque devait ajouter, à l'intention des ravisseurs: "S'ils sont encore capables de penser au-delà d'eux-mêmes et de dépasser les affreuses simplifications ou le chaos et la table rase ont de faux airs créateurs, ils devraient voir enfin que leur geste n'a fait jusqu'ici que du mal à tout le monde..."

Deux formes d'extrémisme

Le chef du PQ, qui conclut que M. Bourassa n'a été que "l'instrument d'une politique conçue et décidée en dehors de lui", devait décrire le rôle du premier ministre substantiellement en ces termes: il a joué l'approche d'un compromis alors même qu'il était au courant de la ligne intransigeable qui régnait à Ottawa, qu'il en préparait en fait le climat requis en laissant la situation se prolonger et pourrir... et finalement, la nuit dernière, c'est lui qui a cautionné le geste extrême du régime Trudeau qui veut placer tout le Québec sous occupation militaire jusqu'au printemps prochain.

Deux formes d'extrémisme seraient,

selon M. Lévesque, les facettes déterminantes de cette "dégradation du Québec": celui de "l'Establishment fédéral" et celui du FLQ.

Selon lui, c'est du gouvernement d'Ottawa que sont parvenues les premières évocations de l'utilisation possible des forces militaires. Mais M. Lévesque a aussi reproché au gouvernement fédéral de tenter, "depuis des années... d'étouffer les aspirations québécoises, même les plus modérément évolutionnistes".

En rappelant par ailleurs les positions de son parti contre l'utilisation de la violence, et en particulier des bombes et des enlèvements, M. Lévesque a déclaré: "C'est là une forme effrayante

de déracinement, surtout chez des représentants de nos nouvelles générations instruites, que les plus belles impatiences ne rendent pas excusables, pas plus qu'aucune de nos plaies socio-économiques si nombreuses et si terriblement négligées n'en sortira guérie par aucun manifeste ou autrement".

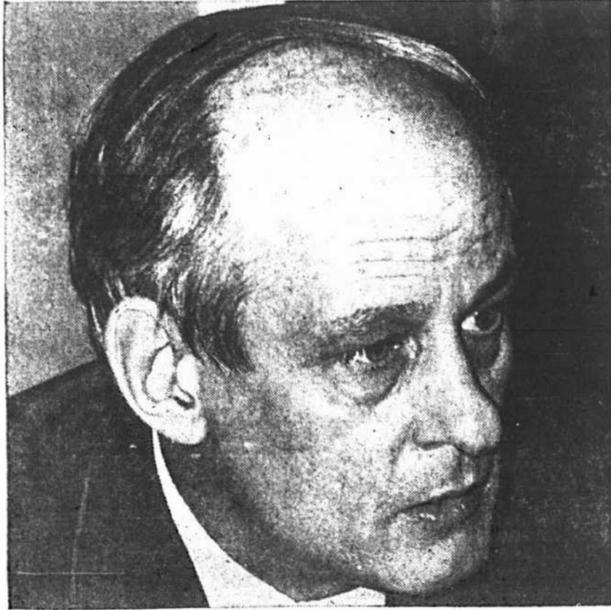
Selon le chef du Parti québécois, les effectifs révolutionnaires, jusqu'à preuve du contraire, ne sont qu'une fraction si marginale, si numériquement insignifiante que le recours à la Loi des mesures de guerre "nous paraît découler d'une panique et d'un raidissement absolument excessif".

Sortant du texte qu'il avait devant lui, M. Lévesque a laissé entendre que l'ap-

pel aux militaires aurait pu être compréhensible mais que la proclamation des mesures d'urgence justifiait le jugement porté par le PQ.

Ce parti, de dire son chef, craint que les dirigeants et leur bras policier et militaire profitent de l'occasion pour tâcher de démolir les groupements qui servent à encadrer démocratiquement les aspirations et les besoins collectifs les plus légitimes.

M. Lévesque apportait en preuve l'arrêté de onze de plusieurs membres du PQ: onze dans la région de Chicoutimi, onze dans la région de Hull, sept dans la région de Rimouski, sept également dans la région de Rouyn-Abitibi. Plusieurs à Montréal.



René Lévesque

David Lewis attaque sévèrement la politique du gouvernement Trudeau



Marcel DESJARDINS

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Quelles que soient les mesures d'urgence que le gouvernement Trudeau choisira d'édicter, le Québec va connaître de l'agitation, des démonstrations et de la violence au cours de prochains mois.

Dénonçant le recours à la loi sur les mesures de guerre par le Cabinet fédéral, le député néo-démocrate de York Sud, M. David Lewis, a prédit que le Québec, qui risque de se retrouver avec un taux de chômage de l'ordre de 15 p. cent, aura à faire face à un hiver difficile que même les pouvoirs accrus de la police ne parviendront pas à changer.

M. Lewis est l'un des députés de l'opposition qui s'est attaqué le plus violemment à l'initiative adoptée aux petites heures, vendredi matin, par le Cabinet fédéral.

Le député néo-démocrate comme plusieurs de ses collègues a soutenu que le gouvernement s'est arrogé des pouvoirs trop étendus en instaurant la loi sur les mesures de guerre. Les conservateurs et les néo-démocrates ont affirmé que ce dernier aurait plutôt dû chercher à faire amender le Code pénal pour accroître les pouvoirs de la police.

Le Ralliement des Créditistes, pour sa part, appuie d'emblée la position adoptée par le gouvernement Trudeau. Tous ses porte-parole, à commencer par M. Réal Caouette, n'ont pas manqué de l'affirmer. Le député conservateur de Charlevoix, M. Martial Asselin, a fait savoir qu'il appuiera lui aussi le gouvernement. On croit que les conservateurs se rallieront à une position différente énoncée hier par leur chef.

La discussion de la résolution sur la proclamation de la loi sur les mesures de guerre se poursuit aux Communes aujourd'hui. Il s'agit d'une séance extraordinaire. Le vote sur la résolution sera pris dès lundi matin. C'est la première fois depuis l'élection de M. Trudeau que les Communes siègent le samedi.

M. Lewis a souligné que feu Maurice Duplessis doit rire tout bas en constatant que M. Trudeau, le champion des libérés sous le régime duplessiste,



David Lewis

vient de recourir à une mesure qui s'apparente à la loi du cadenas.

Le député néo-démocrate, qui devait s'attirer les foudres des ministériels, a déclaré que la décision prise par le Cabinet s'inspire d'une philosophie réactionnaire et que les libéraux qui la défendent empruntent pour ce faire au vocabulaire du vice-président des Etats-Unis, M. Spiro Agnew.

Le ministre de la Justice, M. John Turner, a expliqué aux Communes que le gouvernement avait dû suivre cette procédure afin de produire un effet de surprise chez ceux qu'il essaie d'arrêter. Et c'est en partie pour cette raison qu'il n'a pas jugé à propos de s'adresser au Parlement et d'emprunter la lente procédure parlementaire pour amender le Code pénal.

M. Turner a révélé à la Chambre que les manifestations organisées ces derniers jours par Gagnon, Vallières et Chartrand avaient aussi accéléré l'escalade et qu'il devenait important de mettre fin immédiatement aux activités du FLQ.

M. Lewis a reproché aux autorités d'avoir assisté à l'organisation du terrorisme sans être intervenues. Il croit, pour sa part, que les corps de police

n'ont pas réussi à mettre sur pied une lutte efficace contre le terrorisme à Montréal.

Le député conservateur de Charlevoix, M. Asselin, a lancé un vibrant appel "à la majorité silencieuse du Québec", afin qu'elle accorde massivement son appui aux autorités en place, à ceux qui ont la responsabilité d'assurer l'ordre public.

Le jeune député libéral de York Simcoe, M. John Roberts, a repoussé les critiques de l'opposition et s'en est pris à M. Lewis à qui il a reproché de se livrer à la démagogie. M. Roberts a dit que cette mesure est d'application restreinte alors que le gouvernement aurait pu chercher à en faire un usage beaucoup plus étendu.

Un des reproches formulés au gouvernement, a été repris par M. Lewis et le député Eldon Wooliams qui affirment que le fait de chercher à éliminer le FLQ aura un effet de ressac au Québec et qu'il permettra à la théorie indépendantiste de gagner du terrain. L'ancien premier ministre, M. John Diefenbaker, croit, pour sa part, que cette initiative amènera le FLQ à prendre l'anonymat et que l'on pourrait se retrouver avec une sorte de maquis.

L'accélération des événements au Québec domine l'actualité française



Marcel ADAM

de notre bureau de Paris

PARIS — La crise politique qui sévit au Canada domine l'actualité, ces jours-ci, en France.

Presque tous les journaux et tous les postes de radio et de télévision traitent, en priorité, l'escalade des événements qui surviennent au Québec, depuis quelques jours. La page frontispice de France-Soir (le plus grand tirage de France) était, hier soir, barrée d'un immense titre: "Canada: état d'urgence".

Les grands journaux, qui n'ont pas de représentant régulier sur place, tels France-Soir, le Figaro, l'Aurore, ont dépêché des correspondants au Québec. Hier, les télévisions suisse et belge dépêchaient des équipes pour couvrir les événements du Québec.

Pour la presse française, la situation au Canada est dramatique et prend la forme d'une "crise aiguë". Pour décrire l'état d'esprit général qui règne aux niveaux supérieurs et dans la population, on utilise des termes de "panique", de "psychose". Et, on félicite notamment que le FLQ a réussi à paralyser les appareils politiques "d'un pays réputé fort et politiquement stable".

Une incompréhension

Mais, dans les compte-rendus de plusieurs journaux on décele une incompréhension: comment une situation semblable a-t-elle pu survenir dans une nation pacifique, "un pays riche et tranquille" comme le Canada? Comment des pratiques qui peuvent peut-être se comprendre, sinon s'admettre dans des pays sous-développés et dominés par une dictature, peuvent-elles être utilisées dans un pays où toutes les opinions peuvent s'exprimer librement? C'est la réflexion que se faisait la correspondante du Figaro, après avoir entendu une émission de Radio-Canada sur le FLQ: "Les jeunes Québécois attaquent l'oppression du régime politique, écrit-elle, sans s'apercevoir qu'ils expriment leur opinion en toute liberté, sans risquer ni d'être réprimés, ni d'être censurés".

Et, la journaliste retient, à son étonnement, qu'aucun des jeunes qui furent interrogés ne condamna durement le terrorisme, ni ne s'appuya sur le sort des deux hommes dont la vie était en jeu.

Des journalistes français s'étonnent également qu'il n'y ait pas plus de gens sûrs tout parmi ceux qui s'expriment sur les "méthodes" radiophoniques pour sympathiser avec les otages, condamner leurs ravisseurs, ou paraître préoccupés de savoir où ils sont détenus. Ils sont encore plus étonnés de voir que bien peu de gens semblent préoccupés de retrouver les ravisseurs et leurs otages.

Le correspondant de France-Soir exprime l'impression qu'au Québec "tous les éléments d'une véritable guerre civile se trouvent maintenant réunis". Et, à l'instar de ses confrères de l'Aurore et de La Croix, il conclut, en unisson avec un éditorialiste canadien, qu'à l'avenir, au Canada, "ce ne sera plus jamais comme avant".

A la "une" du Monde

Le journal Le Monde, réputé pour son sérieux et sa pondération, a toujours rendu compte de l'évolution de la situation depuis l'enlèvement de M. Cross, mais sans jamais formuler de commentaires. Mais, hier, en première page, il a publié une longue analyse de la situation sous la plume de Henri Julien, spécialiste de la politique canadienne.

Après avoir qualifié de courageuse l'attitude de MM. Trudeau et Bourassa, le commentateur écrit que dorénavant "une véritable guerre des nerfs est engagée et son issue, dépendra moins de froides analyses politiques que de la fermeté de caractère des hommes en présence".

M. Julien considère que M. Bourassa a témoigné "de véritables qualités d'homme d'Etat en restant ferme sur les principes et en offrant, toutefois, une porte de sortie aux ravisseurs".

A ceux qui encouragent le premier ministre Bourassa à faire "toutes les concessions" au nom "d'arguments humanitaires" — et il mentionne notamment les noms de René Lévesque et de Claude Ryan — M. Julien écrit que ces deux hommes "doivent pourtant savoir qu'ils ne bénéficient d'aucune sympathie de la part du FLQ et qu'en se ralliant à son point de vue, dans cette dramatique affaire, ils encouragent des excès qu'ils n'ont jamais approuvés et qui répugnent à leur tempérament politique".

M. Julien souligne de surcroît, que "toute une jeunesse prompte à s'enthousiasmer pour une cause en fait extrêmement complexe, mais toujours présentée par ses avocats en termes sommairement simplificateurs, considèrent avec admiration le courage douteux et les condamnables "exploits" du FLQ".

Pour M. Julien, si le FLQ accepte de se rendre aux conditions de M. Bourassa de lâcher les otages en échange de la libération de cinq de ses membres emprisonnés, "il renoncera à certaines de ces conditions mais il n'affirmerait pas moins le poids dont il pèse sur la scène politique canadienne"; mais en refusant un tel marché et en allant jusqu'au bout, "il se discréditerait aux yeux de la plupart des Québécois".

Un destin tenant au caractère des hommes...

"Il n'est rien de pire, écrit le commentateur du Monde, que la violence sans efficacité... Le FLQ a voulu jouer quitte ou double: il ne peut en

fait gagner sur toute la ligne, mais il ne perdrait pas toute sa mise, si, renonçant à ses plus exorbitantes revendications, il acceptait les termes que lui propose M. Bourassa".

"La voie est étroite, dit en terminant M. Julien, et large le fossé qui sépare les terroristes des véritables hommes d'Etat. Le FLQ saura-t-il montrer aussi son habileté politique? Ou bien les nerfs de ses dirigeants vont-ils craquer? Le destin d'un peuple ou d'une idée tient toujours au caractère des hommes".

Comme certains postes de radio parisiens qui se disputaient, cette semaine, les journalistes québécois capables d'expliquer la situation au Québec, le journal télévisé de l'O.R.T.F. a invité, hier soir, un journaliste montrealais à commenter la situation au Québec, et présenté le film d'une courte entrevue accordée par le professeur Charles Gagnon, actuellement en instance de procès pour certaines accusations liées au terrorisme.

Le professeur Gagnon a dit, en substance, que les mesures de guerre prises par le gouvernement fédéral et l'intervention au Québec de l'armée canadienne illustrent éloquentement ce que l'on savait déjà, mais démontrent, sous une forme nouvelle, que le Québec est occupé par un pouvoir étranger.

A cause d'un contre-temps technique, une entrevue de M. René Lévesque n'a pu être présentée à cette émission.

Si les autorités officielles françaises sont d'une remarquable discrétion au sujet des événements québécois, inutile de souligner que dans la colonie québécoise à Paris, l'émotion est très vive et suscite des commentaires abondants. Chez le plus grand nombre, l'accélération des événements provoquent à la fois étonnement et stupefaction. C'est comme si personne — même ceux qui le souhaitent — ne croyait possible qu'une telle situation se produisit jamais au Québec.

Si la plupart des gens interrogés, indépendamment ou non, déplorent sinon toujours les objectifs, du moins les méthodes "FLQistes", presque tous s'accordent à trouver imprudente et même très dangereuse l'extrême rigueur des mesures prises par le gouvernement fédéral. De plus, peu de gens paraissent croire que le premier ministre Bourassa s'est pas fait souffler à l'oreille par le gouvernement d'Ottawa et inviter par celui-ci à prendre les choses en main. Enfin, on admet difficilement ce jeu de poker où deux vies humaines sont mises en jeu contre 23 prisonniers.

Tout le monde est unanime à penser, à l'instar de certains correspondants français dépêchés au Québec, qu'à priori ces graves événements, quoi qu'il arrive, le Québec ne sera jamais plus le même, de même que ne seront jamais plus les mêmes les règles du jeu dans la confédération canadienne.

La presse britannique est d'accord avec les mesures prises par le gouvernement canadien

LONDRES (AFP) — Les journaux britanniques qui commentent aujourd'hui la situation au Canada approuvent les mesures prises par M. Pierre Elliott Trudeau. "Le premier ministre fédéral, estime le "Daily Telegraph" à diagnostic précis le problème qui se trouve non seulement derrière les enlèvements québécois mais aussi derrière ceux des Palestiniens et ceux réalisés dans un certain nombre de pays d'Amérique latine. La société doit se défendre elle-même", souligne le quotidien conservateur qui ajoute: "Le front de libération du Québec n'est pas un mouvement politique authentique. Il est formé d'une bande de terroristes qui proclament que leur objectif est la révolution mondiale...".

Aussi, pour le journal, M. Trudeau n'a-t-il pris que des mesures logiques. Le "Daily Telegraph" conclut en affirmant que "la masse des Canadiens français devrait savoir au fond d'elle-même que le gouvernement ne fait que son devoir".

De son côté le "Guardian", estime que "même le plus stupide des terroristes canadiens-français devrait maintenant réaliser que M. Trudeau s'empare à son tour d'otages et qu'il peut en prendre plus que ne le peuvent les terroristes". Le quotidien libéral défend cette mesure en faisant valoir que M. Trudeau ne fait que "répliquer à une tentative criminelle de jouer avec la vie de deux personnes innocentes pour faire pression sur le peuple canadien".

Commentant les réactions provoquées chez certains des "six" par la demande d'une période transitoire de six ans pour l'adaptation de l'agriculture britannique à "l'Europe verte", demande déposée à Bruxelles par sir Con O'Neill,

firmant que "la masse des Canadiens français devrait savoir au fond d'elle-même que le gouvernement ne fait que son devoir".

De son côté le "Guardian", estime que "même le plus stupide des terroristes canadiens-français devrait maintenant réaliser que M. Trudeau s'empare à son tour d'otages et qu'il peut en prendre plus que ne le peuvent les terroristes". Le quotidien libéral défend cette mesure en faisant valoir que M. Trudeau ne fait que "répliquer à une tentative criminelle de jouer avec la vie de deux personnes innocentes pour faire pression sur le peuple canadien".

Commentant les réactions provoquées chez certains des "six" par la demande d'une période transitoire de six ans pour l'adaptation de l'agriculture britannique à "l'Europe verte", demande déposée à Bruxelles par sir Con O'Neill,

le "Times" écrit aujourd'hui: "La surprise aurait peut-être été moins marquée si les deux propositions (période d'adaptation aux marchés communs agricole et industriel) avaient été présentées en même temps et non séparément. Elles auraient alors été prises plus clairement pour elles sont: une demande de délai non déraisonnable pour nous adapter à la politique agricole et la volonté d'aller vite dans le secteur industriel, moins difficile".

Pour le quotidien indépendant, le procès d'intention fait par certains des "six" qui voient dans la demande de Londres le désir de bénéficier des avantages industriels tout en repoussant l'échéance de sa contribution à l'agriculture communautaire, "est injustifié, étant donné que la Grande-Bretagne accepte la politique agricole et commenterait à l'appliquer dès son entrée".

Le Québec, un "immense laboratoire des mutations"

— M. Cohen

Le professeur Maxwell Cohen, ex-doyen de la faculté de droit de l'Université McGill, a condamné, jeudi, la violence au Québec, tout en faisant valoir que les événements que l'on voit actuellement se dérouler dans la province sont le produit d'un malaise et d'un mécontentement que l'on a voulu trop longtemps ignorer.

Dans un discours prononcé à l'assemblée annuelle de l'International Bridge, Tunnel and Turnpike Association, le prof. Cohen compare le Québec à un "immense laboratoire des mutations qui se produisent dans la société humaine".

A son avis, des actes tels que le double enlèvement de MM. Cross et La-

porte vont à l'encontre des objectifs qui constituent l'élément catalyseur de l'activisme.

L'orateur compare la lutte que mène le Québec pour préserver son identité culturelle et prendre en main ses destinées économiques au sein de l'ensemble canadien, à la lutte que le Canada lui-même livre pour s'affranchir des influences culturelles et économiques des Etats-Unis.

Il affirme que si les problèmes pendents entre le Canada et les Etats-Unis — investissements, contrôle des richesses, naturelles et application des lois américaines aux filiales canadiennes des sociétés — ne sont pas résolus, cela pourrait "provoquer de nouvelles divisions à l'intérieur du pays, car les différentes parties du Canada continueront d'apporter des solutions différentes aux mêmes problèmes".

Impatients, les jeunes nient la validité du processus démocratique, a dit encore le prof. Cohen. Ils nient la possibilité pour les francophones de réaliser leur destin au sein du processus démocratique — l'un que nous les connaissons: Le Québec, ajoute l'orateur, constitue le dernier exemple de la "restructuration révolutionnaire de la société... et en dépit de nos traditions démocratiques, il existe selon toute vraisemblance, une force suffisante prête à prendre le risque au nom d'objectifs plus élevés".

Le Québec sous la loi des mesures de guerre

Le mouvement de débrayage étudiant se poursuit malgré l'arrestation de ses principaux leaders

par Lysiane GAGNON et Daniel MARSOLAIS

En dépit de la loi sur les mesures de guerre décrétée hier matin par le gouvernement fédéral, le mouvement de débrayage étudiant amorcé la veille — particulièrement dans la région métropolitaine — s'est poursuivi, mais dans la confusion.

C'est en effet dans un climat de stupeur et d'accablement que se sont déroulées les nombreuses assemblées générales qui ont été convoquées un peu partout — et qui, dans la plupart des cas, ont été ajournées à lundi.

Fermeture de l'UQAM

A Montréal, ce sont les étudiants de l'Université du Québec qui ont le plus réagi. Aucun cours n'a été donné hier à l'UQAM depuis jeudi matin, et en fin d'après-midi, hier le recteur Léo-A. Dorais annonçait la fermeture de tous les pavillons, jusqu'à nouvel ordre. À l'issue d'une réunion spéciale du comité exécutif de l'UQAM, le recteur a déclaré que l'université ne souhaite pas l'intervention massive des "forces de sécurité" dans ses locaux.

M. Dorais note que depuis l'occupation de l'étage de l'administration par un groupe d'étudiants, jeudi après-midi, "des éléments extérieurs à l'Université se sont joints aux étudiants." Or, avec la proclamation de la loi de la guerre, tout propriétaire ou locataire peut être tenu responsable au même titre que les occupants de la présence de "personnes reliées à l'association illégale".

Hier soir, le seul pavillon ouvert à l'UQAM était celui des Arts (l'ancienne école des Beaux-Arts), qui est occupé depuis jeudi après-midi. Au terme d'une assemblée générale où participaient quelque 200 étudiants (les plus résistants parmi les 800 qui s'étaient rendus quelques heures auparavant à la salle du Gesù), il fut décidé qu'au moins un local devait rester ouvert durant tout le week-end pour servir de centre de ralliement et d'information aux étudiants. Dans la soirée, une trentaine d'étudiants se préparaient à y passer la nuit, malgré que toutes les lignes téléphoniques du pavillon aient été "mystérieusement" coupées.

U. de M. et Ottawa: débrayage partiel

A l'Université de Montréal, le mouvement de débrayage amorcé jeudi par les étudiants des Sciences sociales et des Lettres s'est étendu à d'autres facultés: théologie, psychologie et architecture. Dans d'autres départements,

les assemblées se sont soldées en général par l'adoption de résolutions approuvant le manifeste du FLQ et condamnant "les méthodes de répression décidées par les gouvernements", mais on s'est opposé à une interruption des cours.

A l'Université d'Ottawa, quelque 200 étudiants francophones ont décidé de débrayer, selon une dépêche de la Presse canadienne.

A l'Université Laval, le tea-chin prévu hier a failli ne pas avoir lieu, la plupart des organisateurs ayant été arrêtés. Mais d'autres les ont remplacés... et l'assemblée s'est terminée par une intervention de l'ex-président de la CEQ, M. Raymond Laliberté (maintenant étudiant à Laval), qui a déclaré qu'avec la loi de guerre, il fallait désormais observer "la loi du silence".

A l'Université de Sherbrooke, une réunion générale est prévue pour lundi.

Dans les CEGEP

Au niveau collégial, il s'est tenu plusieurs assemblées ces deux derniers jours, mais rares sont celles qui ont abouti à des actions concrètes. Au CEGEP du Vieux-Montréal, les étudiants ont déserté leurs salles de cours comme ils l'avaient fait jeudi, et se réuniront de nouveau lundi. Ceux du CEGEP de Saint-Hyacinthe leur ont emboîté le pas hier matin. Pendant ce temps, quelque 650 étudiants du CEGEP de Limoilou, ainsi qu'un certain nombre de professeurs, étaient en assemblée... et, au CEGEP de Rimouski, la police arrêtait les principaux leaders étudiants. Au CEGEP de Valleyfield, l'administration a refusé la tenue d'une assemblée étudiante, et a fait évacuer les lieux au cours de l'après-midi. Comme d'ailleurs au CEGEP de Rosemont, où l'on venait de recevoir un appel à la bombe.

D'autre part, l'École nationale de Théâtre et le Conservatoire d'art dramatique se sont trouvés touchés par le mouvement de débrayage. Quant aux écoles secondaires, on apprenait hier après-midi que les élèves du Mont La-Salle avaient décidé de faire la grève.

Rappelons que les motifs des débrayages étudiants varient selon les institutions: si, dans certains cas, il s'agit d'un appel total au FLQ, dans d'autres — plus nombreux peut-être — il s'agit d'un appui aux objectifs du mouvement révolutionnaire, tels que définis dans son manifeste, et d'une condamnation de la décision gouvernementale d'appliquer les mesures de guerre au Québec.



Toute auto quittant l'université du Québec, hier après-midi, était fouillée par des membres de l'Unité mobile de la police de Montréal.

Bourassa et Drapeau jugeaient que les lois actuelles étaient insuffisantes pour faire face à la situation

Deux demandes, l'une du premier ministre Robert Bourassa, l'autre de MM. Lucien Saulnier et Jean Drapeau, ont motivé le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, à faire proclamer la Loi sur les mesures de guerre.

Les deux missives ont ceci en commun qu'elles font état de l'insuffisance des lois actuelles pour faire face à la situation, de l'insurrection possible et, en conséquence, d'une demande visant à obtenir des pouvoirs accrus.

Bourassa

Dans sa lettre à M. Trudeau, M. Bourassa écrit:

"Dans les circonstances, au nom du gouvernement du Québec, je demande que des pouvoirs d'urgence soient prévus le plus tôt possible permettant de prendre des mesures plus efficaces. Je demande en particulier que ces pouvoirs comprennent l'autorité d'arrêter et de détenir les personnes que le procureur général estime, pour des motifs raisonnables, être dédiées au renversement du gouvernement par la violence et des moyens illégaux. Selon l'information que nous possédons et qui vous est accessible, nous faisons face à un effort concerté pour intimider et renverser le

gouvernement et les institutions démocratiques de cette province, par la commission planifiée et systématique d'actes illégaux, y compris l'insurrection..."

M. Bourassa justifie sa demande en disant que, non seulement deux hommes sont menacés d'assassinat, "mais encore nous faisons face à une tentative de destruction de l'ordre social par une minorité ayant recours à la commission d'actes criminels".

Le premier ministre ajoute qu'il est convaincu de la nécessité des pouvoirs qu'il demande et qu'il est confiant que ceux-ci permettront de mettre fin sans délai à l'intimidation et à la terreur.

Saulnier

Pour leur part, le président du comité exécutif et le maire de Montréal parlent "d'un complot séditionnel et de l'insurrection appréhendée dont les événements récents ont marqué le déclenchement".

En vertu de quoi MM. Saulnier et Drapeau demandent "toute l'assistance que le gouvernement du Canada jugera utile et désirable pour mener à bien la tâche de protéger la société et la vie des citoyens dans ces heures difficiles".

M. Saint-Aubin

MM. Saulnier et Drapeau fondaient leur requête sur une demande de pouvoirs accrus qui leur était adressée par le directeur de la Sûreté municipale de Montréal, M. Marcel Saint-Aubin. Voici en quels termes M. Saint-Aubin s'adressait à MM. Drapeau et Saulnier:

Le 15 octobre 1970

Messieurs,
Un mouvement subversif extrêmement dangereux s'est développé progressivement au Québec depuis plusieurs années en vue de préparer le renversement de l'état légitime au moyen

de la sédition et d'une insurrection armée éventuelle.

Les enlèvements récents d'un diplomate étranger et d'un ministre de la Couronne de la province de Québec ont marqué le déclenchement par ce mouvement de leurs projets séditionnels et d'actes menant directement à l'insurrection et au renversement de l'état.

Dans ces circonstances, l'enquête que doivent mener les autorités policières

doit nécessairement porter sur l'ensemble des activités des réseaux de ce mouvement séditionnel et ne saurait se restreindre, à peine d'être vouée à l'échec, à une simple recherche des individus qui ont perpétré l'enlèvement odieux des (deux) personnes encore à ce jour prisonnières.

La menace que fait peser sur la société cette conspiration séditionnelle, passée à l'action au cours des derniers

(onze) jours, les difficultés d'enquête résultant de l'organisation interne de ce mouvement divisé en de multiples petites cellules étanches entre elles et la somme incroyable des vérifications et des recherches qui nous sont imposées ont taxé et taxent à leur extrême limite les ressources à la disposition de notre service de police.

L'extrême urgence d'en arriver à des résultats concrets pour dévoiler toutes les ramifications de ce mouvement et de ses activités séditionnelles, le volume et la complexité des preuves à recueillir et conserver, enfin l'énormité de la tâche que nous devons accomplir sans passer à une répression qui n'est ni seule ni souhaitable, font que l'assistance de vos gouvernements supérieurs nous est essentielle pour la mener à bien.

La lenteur des procédures et les contraintes qui résultent des mécanismes et des moyens légaux dont nous disposons actuellement ne nous permettent pas de faire face à la situation.

En conséquence, je recommande au Comité exécutif de la ville de requérir des gouvernements supérieurs qu'ils nous donnent les moyens qu'ils jugeront opportuns et utiles afin de nous permettre de recueillir et présenter les preuves nécessaires pour protéger la société des menées séditionnelles et insurrectionnelles dont les enlèvements ont marqué le début.

Veuillez agréer, messieurs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur
Marcel Saint-Aubin



Place-Vauquelin dans le centre-ville, deux fantassins de l'armée fédérale assurent le maintien de l'ordre.

Bourassa renouvelle ses offres aux ravisseurs de MM. Laporte et Cross

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Depuis la rupture du "mandat" de Me Robert Lemieux, soit depuis mercredi après-midi, il n'y a eu aucun nouveau contact entre le gouvernement et l'une ou l'autre des deux cellules du FLQ qui ont procédé aux enlèvements de M. James Richard Cross et de M. Pierre Laporte.

Le gouvernement québécois poursuit toujours ses efforts pour sauver la vie des deux otages du Front de libération du Québec.

C'est ce que le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a laissé savoir aux journalistes qu'il interrogeait à ce sujet hier au cours de la conférence de presse qu'il a donnée au Parlement québécois.

M. Bourassa a indiqué que son gouvernement est toujours prêt à recommander l'octroi de sauf-conduit pour chacun des membres des cellules "Financement Chénier" et "Libération" si MM. Cross et Laporte sont libérés sains et saufs.

"Nous avions fixé à trois heures du matin hier le délai final pour l'acceptation de nos conditions par le FLQ, délai après lequel les forces policières sont effectivement passées à l'action, a rappelé le chef du gouvernement québécois.

"Mais je ne vois pas en quoi on pourrait sacrifier la vie de M. Laporte et de M. Cross si les terroristes se plient aux exigences antérieurement établies."

Pressé de questions par les journalistes, M. Bourassa s'est néanmoins refusé à faire quelque commentaire que ce soit sur le résultat des fouilles exercées la nuit dernière par les forces policières à travers toute l'île de Montréal et les environs.

Toutefois, le ministre des Finances, M. Raymond Garneau, interrogé lui aussi sur la véracité de la rumeur voulant que la cellule "Chénier" ait été localisée par la police, a confié aux courriers parlementaires "qu'en aucune circonstance, la police n'a dit au gouvernement qu'elle savait où étaient MM. Cross et Laporte".

Mis en présence de cette déclaration de M. Garneau, M. Bourassa a déclaré

Le maire de Vancouver sous surveillance

VANCOUVER (PC) — Le maire de Vancouver, M. Tom Campbell, et sa famille, ont été placés sous la surveillance constante de la police, par suite de menaces d'enlèvement.

M. Campbell a révélé avoir reçu des menaces par téléphone et, selon lui, celles-ci ont été proférées par le Front de libération du Québec. La police a également révélé avoir reçu des lettres dans lesquelles il est écrit que M. Campbell doit être enlevé aujourd'hui.

Mais M. Campbell a indiqué qu'il ne voulait pas que la police tente de le retrouver s'il était enlevé. Il ne désire pas que des concessions soient faites pour obtenir sa libération.

Il a indiqué, au cours d'une conférence de presse, jeudi soir, que les détails du complot pour son enlèvement et des conditions pour sa remise en liberté étaient contenus dans une lettre remise à la police mercredi.

Mais la lettre n'avait pas été adressée ni à M. Campbell ni à la police, a ajouté le maire de Vancouver, qui a refusé de donner tout autre détail.

Le Québec sous la loi des mesures de guerre

Texte intégral de la déclaration du premier ministre Trudeau à la nation canadienne

QUELQUE 12 heures après avoir invoqué la loi sur les mesures de guerre, le premier ministre du Canada expliquait à la population, sur les ondes de la Société Radio-Canada, les raisons qui ont poussé son gouvernement à recourir à de telles mesures d'exception. Nous reproduisons le texte intégral de cette déclaration du chef du gouvernement canadien (les sous-titres sont de nous) :

"Les heures que nous vivons sont d'une gravité exceptionnelle. Un groupe d'extrémistes a décidé de s'attaquer par la violence et le terrorisme à la liberté et à l'unité du pays. Des menaces pèsent sur la vie de deux hommes innocents. Ces questions sont extrêmement sérieuses, et je me dois de vous entretenir de la situation et des mesures que le gouvernement a prises pour y faire face.

"Ce qui s'est produit à Montréal, au cours des deux dernières semaines, n'est pas sans précédent. Cela est arrivé ailleurs dans le monde à plusieurs reprises, et pourrait se produire dans d'autres régions du pays. Mais les Canadiens ont toujours cru que de tels événements ne pourraient survenir ici; c'est pourquoi nous en sommes si bouleversés.

"Notre présomption était peut-être naïve, mais elle s'expliquait aisément, parce que la démocratie est solidement enracinée chez nous, et parce que nous avons toujours attaché le plus grand prix à la liberté individuelle.

"En dépit de ce climat — et peut-être en partie à cause de lui — voici qu'il suffit de quelques exaltés pour nous révéler à quel point peut être fragile une société démocratique lorsque la démocratie n'est pas préparée à se défendre, et combien peut être vulnérable au chantage un peuple fondamentalement humain et tolérant.

Injustices sociales

"Les gouvernements du Canada et du Québec se sont fait dire par des groupes de révolutionnaires que, si l'on ne donne pas suite à leurs demandes, deux hommes seront assassinés. Les ravisseurs prétendent agir ainsi pour attirer l'attention sur des cas d'injustice sociale. Mais l'attention de qui veulent-ils attirer? Celle du gouvernement du Canada? Celle du gouvernement du Québec? Tous les gouvernements du pays sont parfaitement conscients qu'il existe des problèmes sociaux à la fois graves et complexes. Et chaque gouvernement, au mieux de ses ressources et possibilités, s'attache à y trouver des solutions. Et si l'on doute de la bonne foi ou de la compétence de tel ou tel gouvernement, les partis d'opposition, ou tout nouveau groupe politique, sont là, qui ne demandent pas mieux que d'avoir l'occasion de gouverner. Bref, partout au Canada, on peut se prévaloir des moyens pacifiques pour changer le gouvernement. Les citoyens y ont eu recours maintes et maintes fois.

"Ces victimes qui ont été enlevées, qui sont-elles? Pour les familles éprouvées, ce sont des maris et des pères. Pour les ravisseurs, ils ne sont que des moyens de chantage. Ces ravisseurs en effet auraient pu s'emparer de n'importe qui, de vous, de moi, ou même d'un enfant. Leur but est d'exploiter les sentiments de compassion que nous ne pouvons pas manquer d'éprouver dans de telles circonstances, et de forcer

cette sympathie à servir la violence de leurs ambitions révolutionnaires.

Demandes du FLQ

"Qu'est-ce que demandent ces gens en retour de la vie de leurs otages? Plusieurs choses. Entre autres, ils exigent que soient publiquement étalés leurs griefs, comme s'il suffisait de lancer des slogans et des injures pour régler les problèmes de l'univers et pour rallier l'opinion à leur cause.

"Ils exigent aussi que leur soit sacrifiée par la police une personne qui aurait, selon eux, contribué à l'arrestation légale et à la juste condamnation de certains criminels de leurs amis.

"Ils exigent aussi de l'argent.

"Ils exigent encore plus. Que soient libérés de prison 17 criminels et que soient retirées les accusations portées contre 6 autres hommes, les uns et les autres étant qualifiés par eux de "prisonniers politiques". Qui sont-ils, ces individus qu'on voudrait nous faire passer pour des patriotes et des martyrs? Je vais vous le dire.

Qui sont-ils

"Trois d'entre eux ont été condamnés pour meurtre; cinq autres ont été mis en prison pour homicide involontaire; un autre a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité après s'être reconnu coupable de nombreux délits en rapport avec des explosions à la bombe; un autre encore a été déclaré coupable de 17 vols à main armée; deux autres ont été libérés sur parole, mais sont de nouveau incarcérés et subissent leur procès sous des inculpations de vols.

"Et on voudrait nous faire croire que ces gens ont été victimes d'injustices, qu'ils ont été emprisonnés à cause de leurs opinions politiques et qu'ils méritent d'être libérés.

"La responsabilité de décider si l'un ou l'autre de ces prisonniers devrait être élargi appartient au gouvernement fédéral. C'est une responsabilité que le gouvernement assumera conformément aux dispositions de la loi. Mais ceder aux pressions de ces ravisseurs qui exigent l'élargissement des détenus ne serait pas seulement abdiquer cette responsabilité, mais provoquerait un accroissement de l'activité terroriste au Québec. Ce serait en outre encourager le terrorisme à travers le pays et risquer d'y voir se multiplier les enlèvements.

Les otages

"Le FLQ détient comme otages dans la région de Montréal deux hommes, un diplomate britannique et un ministre du gouvernement québécois. Un menace de les assassiner. Si les gouvernements cédaient à ce grossier chantage, la loi de la jungle finirait alors par supplanter nos institutions juridiques, qui se désagrégeraient graduellement. Car enfin, si, comme certains le suggèrent, on avait accédé cette fois-ci aux

exigences des terroristes, qu'à exercer "la prochaine fois" une sévérité et une vigilance accrues, on n'aurait fait que retarder l'échéance. Demain, la victime aurait été un gerant de caisse populaire, un fermier, un enfant. C'aurait été, dans tous les cas, un membre de votre famille.

"Est-ce alors seulement qu'il aurait fallu s'opposer au chantage? Combien d'enlèvements aurait-il fallu avant de dire non aux ravisseurs? L'histoire ne nous a-t-elle pas suffisamment éclairés sur ces pays qui ont payé cher une complaisance de cet ordre, trop longtemps entretenue? En décidant de prévenir une telle éventualité, le gouvernement n'entend pas seulement défendre un principe important, il veut protéger, des périls auxquels j'ai fait allusion, la vie de tous les citoyens. Les lois sont faites pour sauvegarder la liberté et la sécurité de chacun; encore faut-il, pour être efficaces, que ces lois soient respectées.

"C'est le devoir des gouvernements de s'opposer aux exigences des ravisseurs, mais il ne fait aucun doute que ce sont les ravisseurs qui ont la vie des otages entre leurs mains. Il faudrait une logique absolument aberrante pour penser autrement. Rien de ce que les gouvernements du Canada et du Québec ont fait, ou n'ont pas fait, n'excuserait jamais le moindre tort que pourrait subir l'un ou l'autre de ces deux hommes innocents. Ceux qui ont le doigt sur la gâchette, ce sont des membres du FLQ. Rien ne saurait donc justifier le mal qui pourrait être fait à ces deux hommes et, si, par malheur, quelque chose leur arrivait, le gouvernement pourchasserait sans relâche les coupables.

Québec et Ottawa se consultent

"Au cours des douze derniers jours, les Gouvernements — du Canada et du Québec — se sont constamment consultés. La ligne de conduite qui a été adoptée a reçu l'appui complet des deux gouvernements et des autorités municipales de Montréal. Dans le but de sauver la vie de Monsieur Cross et celle de Monsieur Laporte, nous avons établi un contact indirect avec les ravisseurs.

"Les ravisseurs n'ont pas encore accepté notre offre d'un sauf-conduit vers un pays de leur choix en retour de la liberté des otages. Ils n'ont pas encore accepté non plus l'offre du gouvernement du Québec de recommander la libération conditionnelle de cinq détenus éligibles à ce privilège.

"Si nous avons offert un sauf-conduit, c'est uniquement parce que M. Cross et M. Laporte pourraient identifier leurs ravisseurs et contribuer à leur éventuelle condamnation. De cette façon, nous éliminons donc les motifs que ces derniers pourraient avoir de faire mourir leurs otages.

Un cancer

"Pour survivre, toute société démocratique doit pouvoir se débarrasser du cancer que représente un mouvement révolutionnaire armé, voué à la destruction des fondements mêmes de notre liberté.

"Pour cette raison, après avoir examiné la situation, et compte tenu des requêtes du gouvernement du Québec et

de la ville de Montréal, le gouvernement du Canada a décidé de proclamer la Loi sur les mesures de guerre. Ceci a été fait à 4 heures ce matin, afin de permettre aux autorités de prendre immédiatement les dispositions nécessaires pour tenir en échec tous ceux qui prônent la violence, ou l'exercent, à des fins politiques.

"La Loi sur les mesures de guerre accorde au gouvernement des pouvoirs très étendus. Elle met aussi en suspens l'application de la Déclaration canadienne des droits de l'homme. Je peux vous assurer que ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement assume de tels pouvoirs. Il ne s'y est résolu que lorsqu'il est devenu évident que la situation ne pouvait plus être maîtrisée autrement. Les pouvoirs que leur confère la loi sur les mesures de guerre permettront aux gouvernements de parer aux dangers très graves que représentent pour la société les organisations terroristes. Le droit criminel, dans son état actuel, est insuffisant face à l'action du terrorisme systématique.

Pouvoirs extraordinaires

"Par conséquent, il a été accordé à la police certains pouvoirs extraordinaires qui lui permettront de faire un travail de détection plus efficace, et d'éliminer le FLQ ou tout autres groupes préconisant l'usage de la violence à des fins politiques. Ces groupes et l'appartenance à de tels groupes ont été déclarés illégaux. Ces pouvoirs comprennent le droit de procéder sans mandat à des perquisitions ou à des arrestations, de détener des suspects sans avoir à porter immédiatement contre eux des accusations précises, et de recourir à la détention sans cautionnement.

"Ce sont là de très amples pouvoirs, qui ne me sourient pas plus qu'à vous, j'en suis sûr. Mais, sans eux, la police ne pourrait pas avoir raison de ces individus qui se sont voués au renversement de notre régime démocratique par la violence.

"Le gouvernement est conscient de sa grave responsabilité en intervenant dans l'exercice de certaines libertés, et il répondra de ses actions devant le peuple. D'autre part, il révoquera cette proclamation le plus tôt possible, compte tenu de son obligation de protéger l'Etat contre l'insurrection.

"Comme je l'indiquais à la Chambre des Communes ce matin, le gouvernement prévoit un laps de temps suffisant pour déterminer quel devrait être le contenu d'une loi qui conviendrait aux circonstances présentes. J'ai fermement l'intention de discuter avec les chefs, des partis de l'opposition l'opportunité de présenter une loi d'une portée plus restreinte que celle de la loi sur les mesures de guerre. A cet égard, j'ai prié propositions positives relativement à l'amendement du règlement adopté la nuit dernière. L'inclusion possible de telles propositions dans la nouvelle loi sera prise en sérieuse considération.

Protection du peuple

"Le peuple doit être protégé contre les menées de fanatiques capables de tout, même des crimes les plus odieux,

qu'ils tentent de faire passer pour des actes d'héroïsme.

"La menace des terroristes du FLQ est tout à fait disproportionnée à leur nombre. Cela tient à ce qu'ils agissent dans la plus totale clandestinité et que nous les savons en possession d'une quantité considérable de dynamite.

"Je sais que le fait d'acculer le gouvernement à des mesures d'exception peut devenir un piège tendu à l'Etat par les extrémistes. C'est une tactique bien connue des mouvements qui tentent de détruire la société par la violence que de pousser les gouvernements à durcir leurs attitudes. Les extrémistes invoquent ensuite ces apparences d'autoritarisme pour justifier une recrudescence de leurs attaques contre les structures sociales. Les décisions que le gouvernement a dû prendre ont été prises en réponse au terrorisme. Ce sont les extrémistes qui ont amorcé ce processus; ce sont eux qui ont eu recours à la bombe, au meurtre et à l'enlèvement. Je suis convaincu que le public ne sera pas dupe de cette stratégie.

Forces armées

"Pour parer au sérieux danger d'attentats et d'explosion de bombes dans les installations et les édifices publics, le gouvernement du Québec a sollicité la présence des Forces armées canadiennes qui prêteront assistance à la police en plusieurs endroits de la province. Dès hier, ces troupes étaient rendues à destination.

"Malheureusement, la violence n'est pas étrangère à la décennie qui commence. Le discours inaugurant la présente session du Parlement, il y a quelques jours, précisait que nous vivons à une époque de tension profonde. De plus, nous ne devons pas oublier que la violence est souvent le symptôme d'un malaise social aigu. Le gouvernement s'est engagé à présenter un ensemble de projets de loi qui s'attaquera non seulement aux symptômes, mais aussi aux causes des problèmes sociaux qui souvent sont à la source du crime et du désordre — et leur servent d'excuse.

Le terrorisme

"Quant à ceux qui appuient les méthodes du FLQ, pensent-ils sérieusement que l'utilisation de la violence et du crime va valoir une plus grande justice sociale au Québec? Le terrorisme va-t-il nous aider à réduire le nombre des chômeurs chez nous? Va-t-il nous donner les ressources nécessaires pour venir en aide à ceux qui sont dans le besoin? Va-t-il aider les jeunes à jouer pleinement leur rôle? Poser la question, c'est y répondre. Tout ce que des méthodes comme celles du FLQ peuvent produire, c'est une aggravation, et non une diminution des injustices qui existent chez nous; c'est une accentuation et non une réduction des maux, comme le chômage et la pauvreté, qui affligent notre peuple.

"C'est dans cet esprit que j'avais déclaré à la Chambre des Communes, il y a un an, que, pour apporter des changements à la société canadienne, il est absolument injustifié de recourir à la violence, contrairement à ce que prétendent certains esprits sectaires. Il y a peut-être des lieux dans le monde où la loi est si inflexible et si impitoyable qu'on peut songer à de tels recours.

Mais ce n'est pas le cas chez nous. J'ajoutais alors — et je le répète — que ceux qui veulent défier la loi, sans égard aux moyens dont ils disposent pour faire redresser leurs torts et obtenir satisfaction, ceux-là ne seront pas entendus par le gouvernement.

La peur

"Il y a eu trop de violence au pays, au nom de la révolution, depuis quelque douze mois. Nous commençons à en percevoir les conséquences. Ceux qui ont recours à la violence attisent délibérément la haine parmi nous. Et ils le font au moment précis où, pour édifier la société que nous voulons tous, il est impérieux que le pays, oubliant toute animosité, fasse preuve de tolérance et de compréhension. Et pourtant, ceux qui méprisent le cours normal des lois s'exposent à voir les honnêtes gens, dans la colère et la peur, durcir leurs positions et se refuser à tout changement, voire à toute amélioration. Car la peur tend à inhiber l'esprit de tolérance et le sens de la justice.

"Le gouvernement, lui, n'agit pas sous l'effet de la peur. Il agit pour empêcher la peur de se propager. Il agit pour maintenir l'autorité de la loi sans laquelle la liberté n'est plus possible. Il agit pour faire comprendre aux ravisseurs, aux révolutionnaires et aux assassins que, dans ce pays, ce sont les représentants élus du peuple qui font les lois et qui les modifient — et non pas une poignée d'aspirants dictateurs. Car ceux-là qui cherchent à s'emparer du pouvoir par la terreur, si jamais ils y parvenaient, régneraient par la terreur. Le gouvernement agit donc pour protéger vos libertés et vos vies.

MM. Laporte et Cross

"Il agit également pour que M. Cross et M. Laporte soient libérés sains et saufs. C'est au nom de millions de Canadiens que je dis à leurs femmes et à leurs familles courageuses et combatives profondément nos sympathies avec elles pendant cet horrible cauchemar. Nos vœux et nos prières les accompagnent.

"Le Canada demeure l'un des pays les plus sains et les plus civilisés du monde. Si nous savons être fermes, nous aurons tôt fait de venir à bout de la situation présente, et nous pourrions déclarer avec fierté, comme nous l'avons si longtemps fait, que s'il y a place chez nous pour l'opposition et la dissidence, il n'y en a pas pour l'intimidation et la terreur.

"Il arrive rarement dans l'histoire d'un pays que tous les citoyens doivent prendre position sur des problèmes cruciaux. C'est ce qui nous arrive.

"Ceux qui ont déclenché cette série d'événements dramatiques l'ont fait dans le dessein de briser notre société et de déchirer notre pays; c'est le contraire qui arrivera, j'en suis sûr. Le résultat de leur action ce sera une société plus forte dans un pays plus uni. Ils voulaient nous diviser, ils auront fait notre union.

"Je comprends l'inquiétude de tant de Canadiens. Plusieurs d'entre vous sont bouleversés, et cela s'explique. Je veux vous assurer que les autorités ont la situation en main. Nous faisons tout ce qui doit être fait. Tous les niveaux de gouvernement au pays sont prêts à agir dans l'intérêt du salut public."

Au Québec, il n'y a plus de liberté

— Jean Marchand

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Je comprends Monsieur l'Orateur, que ceux qui sont bien protégés derrière les Rocheuses ou encore qui sont dans le centre de la ville de Toronto ne savent pas ce qui se passe à Québec présentement. Ah, il y en a qui le savent, idéologiquement. Il y en a qui peuvent faire des analyses sociologiques de ce qui se passe à Québec. Mais il se passe autre chose à Québec. Il faudrait peut-être que vous en soyez conscients. C'est qu'à l'heure actuelle, dans la province de Québec, il n'y a plus de liberté, les gens ne veulent plus sortir, ils ont peur.

Voilà un extrait du discours qu'a prononcé en Chambre hier M. Jean Marchand dans le débat sur la proclamation de la Loi des mesures de guerre. C'est un des rares discours faits en Chambre par M. Marchand.

Il fut court, chargé d'émotion. Ce fut à la fois une tentative de rejet des accusations d'incompétence faites l'opposition et en particulier par M. David Lewis, une explication de ce que serait selon lui le FLQ et des raisons pour lesquelles il a été difficile d'agir à l'encontre du Front au cours des derniers mois.

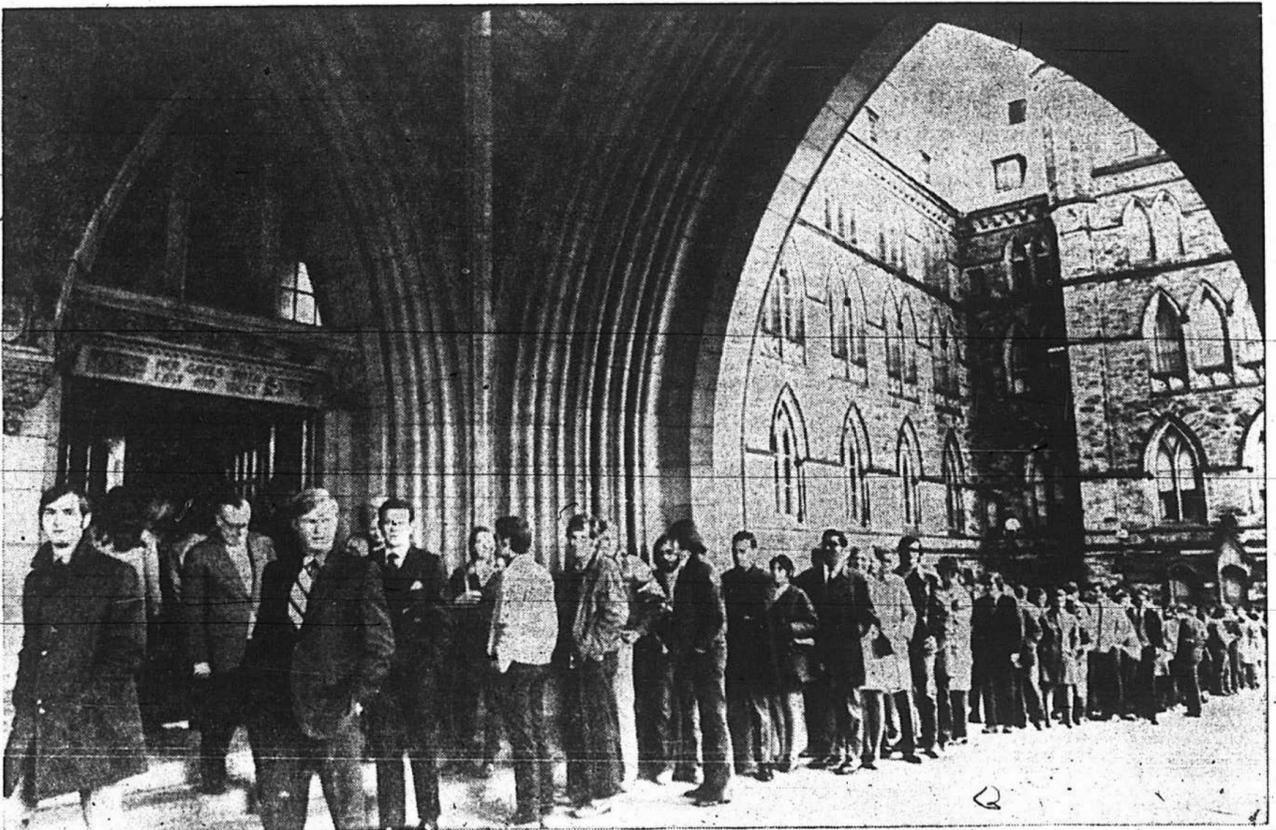
Dès le début de son intervention, le ministre a reconnu que la loi des mesures d'urgence comprend des dispositions, odieuses qu'il n'a pas l'intention de défendre. Aussi, a-t-il ajouté, pour le répéter au cours de son intervention, que le gouvernement espérait trouver très tôt un moyen d'élaborer d'autres formules mieux adaptées aux circonstances.

Il a parlé de l'omniprésence du FLQ dans les institutions québécoises, des armes qu'il possède, de la dynamite dont il s'est emparé, de ses associations avec un grand nombre de groupes qui n'ont rien à voir avec la révolution, de ses origines qui ne remontent pas seulement au chômage et aux malaises sociaux mais qui tiennent aussi à une conception étroite du nationalisme qui s'abreuvait au racisme.

A ceux qui l'accusent de réagir avec force maintenant, M. Marchand répond qu'il est difficile de voir ce que le gouvernement aurait pu faire avec l'assentiment de la Chambre, quand des députés sont réticents à approuver ses dernières décisions alors que la vie de deux otages est encore dans la balance et que le gouvernement saurait que le FLQ est en possession de 2,000 livres de dynamite.

Après avoir plus ou moins décrit la nature et les moyens d'action du FLQ, M. Marchand a déclaré que s'il "y a un moment où la démocratie ne peut pas jouer, c'est quand ceux qui sont dans l'autre camp n'acceptent pas les règles de la démocratie".

Le ministre de l'Expansion économique régionale a terminé ainsi: "La seule chose que nous vous demandons est non pas de prendre les responsabilités que nous pouvons prendre, mais, du moins, de ne pas nous donner de jambettes pendant que nous essayons de débarrasser le pays".



Comme à chaque fois qu'un projet de loi sortant de l'ordinaire est présenté aux Communes, le public fait la file pour assister aux débats. C'était le cas hier à

l'occasion de la présentation de la Loi sur les mesures de guerre qui a été acceptée à l'unanimité par les membres du Parlement.

Le Québec sous la loi des mesures de guerre

Texte intégral des règlements fédéraux à la suite de la proclamation de la Loi des mesures de guerre

OTTAWA (PC) — Voici le texte intégral des règlements que le gouvernement Trudeau a adoptés, vendredi matin, à la suite de la proclamation de la Loi des mesures de guerre.

Loi sur les mesures de guerre: Proclamation déclarant qu'un état d'insurrection existe et a existé depuis le 15 octobre 1970.

Roland Michener
Canada
Elizabeth II, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A tous ceux à qui les présentes parviendront ou qu'icelles pourront de quelque manière concerner,

Sâlut:
Le sous-procureur général Donald S. Maxwell.

Proclamation:

Attendu que la Loi sur les mesures de guerre édicte que l'émission d'une proclamation sous l'autorité du gouverneur en conseil est une preuve concluante que l'état d'insurrection, réelle ou appréhendée, existe et a existé pendant toute période de temps y énoncée et qu'il continue jusqu'à ce que, par une proclamation ultérieure, il soit déclaré que l'état d'insurrection a pris fin.

Et attendu qu'il existe actuellement dans la société canadienne un noyau ou groupe appelé le Front de Libération du Québec qui préconise l'emploi de la force ou la perpétration de crimes, y compris le meurtre, les menaces de mort et l'enlèvement, et y a recours, comme moyen ou instrument aux fins de réaliser un changement de gouvernement au Canada, et dont l'activité a engendré un état d'insurrection appréhendée dans la province de Québec.

Et attendu que le Gouvernement du Canada veut s'assurer que des mesures légales efficaces puissent être prises contre ceux qui cherchent ainsi à détruire le fondement de notre système démocratique de gouvernement sur lequel repose la jouissance des droits de l'homme et de nos libertés fondamentales et assurer la protection constante de ces droits et libertés au Canada.

En conséquence, sur l'avis conforme du Premier Ministre et en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre ville d'Ottawa, ce 16e jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre Règne.

Par ordre:
Le sous-registraire général du Canada
J. F. GRANDY.

LOI SUR LES MESURES DE GUERRE

Règlement de 1970 concernant l'ordre public:

C. P. 1970-1808
16 octobre 1970.

Attendu qu'on continue de reconnaître, au Canada, que les hommes et les institutions ne demeurent libres que lorsque la liberté s'appuie sur le respect des valeurs morales et spirituelles et sur la suprématie du droit;

Et attendu qu'il existe actuellement dans la société canadienne un noyau ou groupe appelé le Front de Libération du Québec qui préconise l'emploi de la force ou la commission de crimes comme moyen ou instrument aux fins de réaliser un changement de gouvernement au Canada et dont les membres ont eu recours à la perpétration de crimes graves, y compris le meurtre, la menace de mort et l'enlèvement;

Et attendu que le Gouvernement du Canada veut s'assurer que des mesures légales efficaces puissent être prises contre ceux qui cherchent ainsi à détruire le fondement de notre système démocratique de gouvernement sur lequel repose la jouissance des droits de l'homme et de nos libertés fondamentales et assurer la protection constante de ces droits et libertés au Canada.

En conséquence, sur l'avis conforme du Premier Ministre et en vertu de la Loi sur les mesures de guerre, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général

en conseil d'établir les dispositions réglementaires ci-jointes, portant le titre: Règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada.

RÈGLEMENT PRÉVOYANT DES POUVOIRS D'URGENCE POUR LE MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC AU CANADA

Titre abrégé
1. Le présent Règlement peut être cité sous le titre: Règlement de 1970 concernant l'ordre public.

Interprétation

2. Dans le présent Règlement, communiquer comprend l'action de communiquer par téléphone, radiodiffusion ou autres moyens de communication visuelle ou sonore;

Agent de la paix désigne un agent de la paix selon la définition qu'en donne le Code Criminel et s'entend également d'un membre des Forces armées canadiennes;

Déclarations comprend les mots parlés ou écrits ou enregistrés par des moyens électroniques ou électromagnétiques ou autrement, et les gestes, les signes ou autres représentations visibles; et

L'association illégale désigne le groupe de personnes ou l'association que la présente loi déclare être une association illégale.

Dispositions générales

3. Le groupe de personnes ou l'association appelé le Front de Libération du Québec et tout groupe ou toute association succédant audit Front de Libération du Québec ou tout groupe de personnes ou toute association qui préconisent l'emploi de la force ou la perpétration de crimes comme moyen ou instrument aux fins de réaliser un changement de gouvernement au Canada, sont déclarés être des associations illégales.

4. Une personne qui

a. Est ou se déclare membre de l'association illégale,

b. Fait office ou déclare faire office de dirigeant de l'association illégale,

c. Communique des déclarations pour le compte de l'association illégale ou a

titre de représentant réel ou déclaré de celle-ci,

d. Préconise ou favorise les actes, desseins, principes ou lignes de conduite de l'association illégale qui sont contraires à la loi,

e. Fournit quelque chose, sous forme de cotisations ou sous une autre forme, à l'association illégale ou à qui que ce soit au profit de l'association illégale,

f. Sollicite des souscriptions ou contributions pour l'association illégale, ou

g. Préconise ou favorise l'emploi de la force ou la perpétration de crimes ou y a recours, comme moyen de réaliser un changement de gouvernement au Canada, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans au plus.

5. Une personne qui, sachant ou ayant des motifs raisonnables de croire qu'une autre personne est coupable d'une infraction sous le régime du présent Règlement, fournit une aide quelconque à cette autre personne dans l'intention d'empêcher ainsi l'arrestation, le jugement ou le châtement de cette personne pour cette infraction ou dans l'intention de nuire ou de mettre obstacle à cette arrestation, à ce jugement ou à ce châtement, est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement de cinq ans au plus.

7. Un propriétaire, locataire, régisseur ou surintendant d'un immeuble, d'une pièce, d'un local ou de tout autre lieu, qui y permet sciemment la tenue d'une réunion de l'association illégale ou d'une cellule, d'un comité ou de membres de celle-ci, ou de tout groupement de personnes qui favorisent les conduites de l'association illégale, est coupable d'un acte criminel et passible d'une amende de cinq mille dollars au plus ou d'un emprisonnement de cinq ans au plus ou de l'une et l'autre peine.

7. a) Une personne arrêtée pour une infraction sous le régime de l'article 4 doit, en attendant le procès, être gardée en détention et ne peut, sans le consentement du procureur général de la province dans laquelle elle est détenue, être relâchée sous caution.

b) Lorsqu'un prévenu a été arrêté pour une infraction sous le régime du présent Règlement et est gardé en détention à la seule fin d'assurer sa présence au procès sur l'inculpation, sous le régime du présent Règlement, pour laquelle il est détenu, et que le procès n'est pas commencé dans les quatre-vingts jours à partir du moment où il a été mis en détention en premier lieu, la personne ayant la garde du prévenu doit, dès l'expiration de ce délai, demander à un juge de la Cour supérieure de juridiction criminelle de la province dans laquelle est détenu le prévenu, de fixer une date pour le procès; et le juge peut fixer une date pour le commencement du procès ou donner les instructions qu'il estime nécessaires pour hâter le procès du prévenu.

8. Dans toute poursuite d'une infraction sous le régime du présent Règlement, la preuve qu'une personne,

a) a assisté à une réunion de l'association illégale,

b) a parlé publiquement en faveur de l'association illégale, ou

c) a communiqué des déclarations de l'association illégale à titre de représentant réel ou déclaré de l'association illégale, constitue, à défaut de preuve contraire, la preuve qu'elle est membre de l'association illégale.

9. 1 — Un agent de la paix peut arrêter une personne sans mandat,

a) lorsqu'il a des raisons de soupçonner qu'elle est membre de l'association illégale;

b) lorsqu'elle se déclare membre de l'association illégale; ou

c) lorsqu'il a des raisons de soupçonner qu'elle a commis, est en train de commettre ou est sur le point de commettre un acte visé aux alinéas b, a, g, de l'article 4.

2 — Une personne arrêtée en application du paragraphe 1 doit être conduite devant un juge de paix compétent et inculpée d'une infraction visée à l'article 4 dans les sept jours qui suivent son arrestation, à moins que le procureur général de la province dans laquelle la personne est détenue, n'ait, avant l'ex-

piration de cette période de sept jours, lancé un ordre prescrivant que le prévenu soit gardé en détention jusqu'à l'expiration d'un délai de vingt et un jours, au plus, suivant son arrestation; à l'expiration de ce délai, la personne arrêtée doit être conduite devant un juge de paix compétent et inculpée d'une infraction visée à l'article 4 ou remise en liberté.

10. Un agent de la paix peut, sans mandat, entrer dans tout local, lieu, véhicule, bateau ou aéronef, et y perquisitionner, lorsqu'il a des raisons de soupçonner:

a) que quelque chose y est gardé ou utilisé en vue de favoriser les actes, desseins, principes ou lignes de conduite de l'association illégale qui sont contraires à la loi;

b) qu'il s'y trouve quelque chose qui peut contribuer à établir la preuve d'une infraction sous le régime de la présente loi;

c) qu'un membre de l'association illégale s'y trouve; ou

d) qu'une personne y est détenue par l'association illégale.

11. Lorsqu'un agent de la paix a des raisons de soupçonner qu'un bien peut contribuer à établir la preuve d'une infraction sous le régime du présent Règlement, ce bien peut être saisi, sans mandat, par un agent de la paix et retenu pendant quatre-vingt-dix jours à partir de la date de la saisie ou jusqu'à la date à laquelle prennent fin définitivement toutes procédures relatives à une infraction sous le régime du présent Règlement, au cours desquelles ce bien peut être requis, si elles prennent fin après l'expiration de ce délai.

12. Le présent Règlement sera appliqué par les tribunaux, fonctionnaires et autorités qui appliquent les règles de droit concernant les actes criminels créés par la Code criminel et de la manière dont ces règles sont appliquées.

Ottawa considère le recours à la loi des mesures de guerre comme une action provisoire et quelque peu insatisfaisante

OTTAWA (PC) — Voici la traduction de la déclaration que le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a faite vendredi en invoquant la loi des mesures de guerre:

"M. le président,"

"Il est de mon grave devoir d'informer la Chambre qu'à 4.00 heures ce matin, le gouvernement a proclamé la loi des mesures de guerre. Nous avons pris cette mesure après avoir étudié tous les faits, et surtout les lettres du premier ministre du Québec et des autorités de la ville de Montréal qui nous rapportent une situation laissant redouter l'insurrection."

"Considérant l'importance de ces lettres, je désire les soumettre toutes les deux, de même que la lettre du chef de police de Montréal dont me parle la lettre des autorités civiles de Montréal. Je suggère, si la Chambre y consent, qu'elles soient consignées au Hansard."

"Après la proclamation de la loi et l'approbation par le gouvernement en conseil des ordres et règlements présentés au début de cette séance, les forces policières de la région de Montréal ont reçu instruction d'accroître le volume et l'intensité de leurs activités."

Arrestations

"Depuis environ 4.30 heures ce matin, on a procédé à un certain nombre d'arrestations. Il y a une heure, le nombre des personnes détenues par suite de ces opérations atteignait environ 154."

"La lettre du gouvernement du Québec demandant des pouvoirs extraordinaires suivait de quelques heures une requête antérieure, du même gouvernement sollicitant le déploiement du personnel des forces armées dans certaines régions de la province de Québec."

"La Chambre doit savoir que le gouvernement du Québec avait déjà proposé hier soir aux ravisseurs du FLQ, en échange de la reddition de leurs deux otages, M. James Cross et M. Pierre Laporte, la promesse d'un sauf-conduit hors du Canada et une recommandation de libération conditionnelle pour cinq détenus du FLQ qui en ont fait la demande. Cette proposition n'a amené aucune réponse positive."

Regrettable et inquiétant

"Il est pour moi profondément regrettable et très inquiétant, tous les honorables membres en conviendront, que la

situation dans notre pays nécessite cette proclamation. Je sais que pour nous tous, membres de cette chambre, nous avons cru très énergiquement que la démocratie n'était nulle part plus saine qu'au Canada, que nulle part moins qu'ici les gens frustrés avaient besoin de recourir à la violence pour atteindre leurs buts politiques. Je crois encore fermement que c'est le cas."

"Toutefois, depuis quelques années, nous avons été forcés de reconnaître au sein du Canada l'existence d'un type de personne nouveau et terrifiant, qu'autrefois on aurait appelé un anarchiste, mais qu'on connaît aujourd'hui comme un révolutionnaire violent."

"Ces personnes prétendent chercher le changement social par des moyens nouveaux. En fait, ils cherchent la destruction de l'ordre social par des moyens clandestins et violents."

"Face à ces gens et devant les rapports irréfutables soulignant la gravité des risques imposés aux citoyens et à la propriété dans la région de Montréal, le gouvernement n'a d'autre solution justifiée que d'agir comme il l'a fait la nuit dernière. Etant donné la détérioration rapide de la situation, comme le mentionnait le premier ministre Bourassa, et vu l'expiration du délai offert pour la libération des otages, il est devenu évident que l'urgence de la situation exigeait des mesures rapides."

"Faute de temps suffisant pour prendre d'autres mesures et de choix dans les moyens législatifs, nous avons dû recourir à la loi des mesures de guerre. Après avoir informé les chefs des partis d'opposition de notre intention d'agir en ce sens et sur réception des lettres que j'ai présentées, le gouvernement a proclamé la loi."

Pouvoirs plus importants

"Le gouvernement reconnaît que les pouvoirs accordés par la loi sont beaucoup plus importants que ne le requiert la situation actuelle, nonobstant la gravité des événements. Pour cette raison, les règlements adoptés ne permettent que l'exercice d'un nombre limité des pouvoirs consentis par la loi."

"Néanmoins, je veux préciser aujourd'hui que le gouvernement considère le recours à la loi des mesures de guerre comme une action provisoire et, dans le sens expliqué auparavant, quelque peu insatisfaisante."

"Quand il se sera écoulé assez de temps pour permettre au gouvernement d'acquiescer l'expérience nécessaire à l'évaluation du genre de statut approprié à ces circonstances, j'ai la ferme intention de discuter avec les chefs des partis d'opposition l'opportunité de créer une législation de nature moins totaleitaire. A cet égard, je demande à tous

les honorables députés des suggestions touchant l'amendement des règlements."

"Ces suggestions seront soigneusement étudiées pour être éventuellement incluses à de nouveaux statuts."

"Puis-je dire en conclusion, M. le président, qu'aucun Canadien ne considère plus que moi le sérieux de la situation

actuelle au Canada et la gravité des mesures que le gouvernement a été prié d'adopter pour régler la situation. En même temps, le sort des deux otages enlevés me tient vraiment à coeur, comme d'ailleurs à nous tous."

"Je reconnais, comme tout le monde, je l'espère, que cette position extrême où les gouvernements ont été acculés

est à certains égards un piège. C'est une technique bien connue des groupes révolutionnaires qui tentent de détruire la société par la violence injustifiée pour inciter les autorités à prendre des attitudes inflexibles."

"Les révolutionnaires évoquent alors cette manifestation de prétendu autoritarisme pour justifier leur besoin de recourir à la violence dans leurs attaques répétées contre la structure sociale."

"Je sémante à tous Canadiens de ne pas se laisser obséder par ce que le gouvernement a fait aujourd'hui en réponse au terrorisme au point d'oublier qui a ouvert les hostilités dans ce jeu haineux. Ce sont les révolutionnaires qui ont amorcé le mouvement en choisissant de recourir aux bombes, au meurtre et aux enlèvements."

"A ceux qui exprimeront leur inquiétude devant l'étendue des pouvoirs exercés par le gouvernement aux termes de cette mesure, je ne puis que répondre que je sympathise avec leur attitude et que je les félicite de l'avoir exprimée."

"Je m'empresse toutefois de souligner que les antécédents législatifs de ce Parlement, dans le domaine des libertés individuelles, contribuent sans équivoque à sa crédibilité et à la preuve de sa bonne foi."

"Je m'engage à tenir la Chambre au courant de tout changement apporté aux règlements. De plus, je m'engage à faire révoquer les pouvoirs extraordinaires dès qu'auront manifestement pris fin la violence et les menaces de violence qui en ont nécessité l'adoption."

"Je désire réitérer cette assurance et offrir au peuple canadien, au cours de la journée, par l'intermédiaire des organes d'information, une explication sur les activités gouvernementales à cet égard."

"Avant de me rasseoir, M. le président, je m'en voudrais de ne pas exprimer à la Chambre ma gratitude pour la compréhension qui m'a été manifestée depuis 24 heures par les chefs des partis d'opposition et par certains membres du Conseil privé, y compris le très honorable député de Prince Albert et le très honorable Lester B. Pearson."

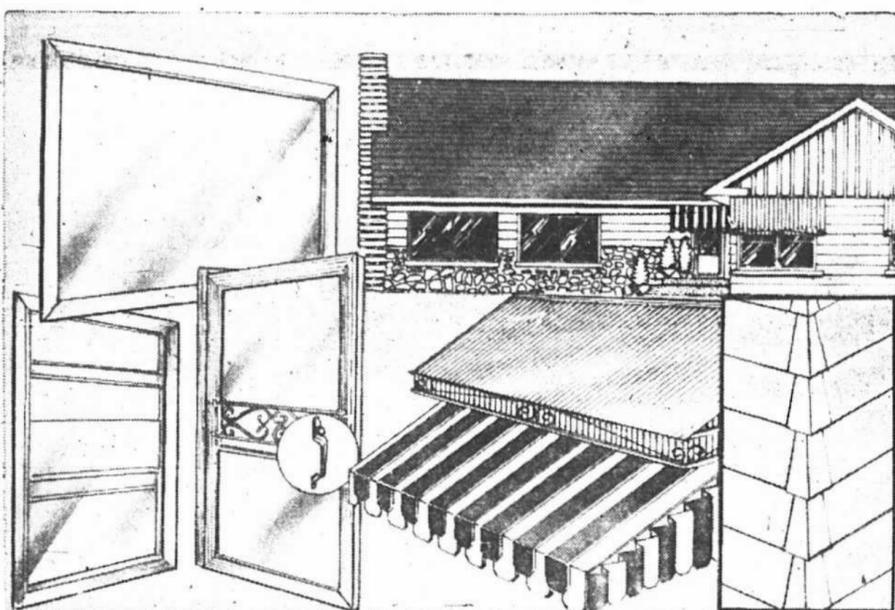
"Je les remercie de leurs sages conseils."



Pierre Elliott-Trudeau

EATON

Spéciaux sur améliorations et décors-maison



Les produits en aluminium "Weather-Vane" rehaussent l'aspect de votre maison...

au centre des améliorations du foyer Eaton

Pensez dès maintenant à améliorer le confort et l'apparence de votre maison. Rendez-vous chez EATON, au quatrième étage, choisissez ce qui vous convient parmi un vaste choix de produits des plus modernes ou téléphonez-nous et nous viendrons sur place établir un devis sans frais ni engagement de votre part. En vente chez Eaton en ville (quatrième étage) et Pointe-Claire.

Appentis de garage

Toiture en "Fiberglas" ou aluminium robuste avec supports attrayants. Protège votre auto de la pluie, du soleil et de la neige. Peut servir pour l'aménagement d'un patio pour l'extérieur.

Revêtement en aluminium

Un revêtement qui rehausse l'apparence de votre demeure. Minimise les frais d'entretien et de peinture. Doubleur isolante qui aide à garder votre maison au chaud durant l'hiver et ventilée en été. Fini simili-bois cuit, blanc ou de couleurs variées. Nouvelles persiennes modernes assorties au revêtement.

Auvents modernes

En "Fiberglas" ou en aluminium. Procurent un ombrage ventilé en été et une protection contre la neige durant l'hiver. Grand choix de coloris les plus en demande.

Fenêtres à auto-remisage

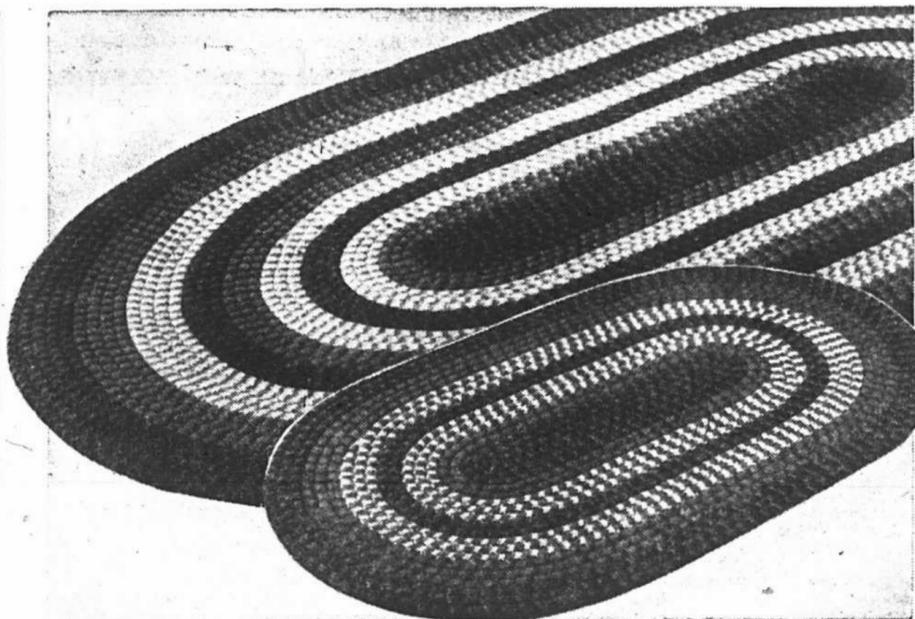
Construction en aluminium épais. Action inclinable. Avec 3 rainures et moustiquière en aluminium inoxydable. Panneau amovible de l'intérieur facilitant le nettoyage des vitres. Fini varié, dont le blanc ou aluminium anodisé.

Portes d'installation facile

Portes de 11" x 2 rainures. Grilles décoratif amortisseur hydraulique, poignée à bouton-poussoir et serrure, moustiquaire 12" en aluminium inoxydable, chaînette de sûreté. Fini blanc et autres couleurs variées ainsi qu'aluminium anodisé.

COMPOSEZ 842-9331 poste 284

EATON en ville (quatrième étage), centre des améliorations du foyer, rayon de la quincaillerie et Pointe-Claire, Rayon 453.



Tapis tressés, forme ovale, en nylon, réversibles

Ces attrayants tapis tressés sont en nylon résistant et sont réversibles pour plus de durée, ils sont aussi antimites et antimoisissure. Ajoutez une touche de chaleur et de gaieté à votre décor en profitant de ces bas prix. S'obtiennent en tons or, avocat, bleu-vert ou brun.

Mesures approximatives	Spécial chacun	Mesures approximatives	Spécial chacun
22" x 34"	3.19	5'8" x 8'8"	27.99
24" x 46"	4.29	8'6" x 11'6"	55.99
34" x 54"	7.29		

COMPOSEZ 842-9211

En ville (sixième étage), Pointe-Claire et Ville d'Anjou Rayon 272



Encadrement de vos tableaux sans frais

Moulures .75 à 5.00 le pied

Vous ne payez que le matériel

C'est donc le moment de faire encadrer tableaux, diplômes, peintures de tous genres, photos ou autres durant cette offre spéciale chez EATON. Vous choisissez la moulure qui vous plait le plus (nous en avons plus de 200 à vous offrir) et vous ne payez que le matériel, nous faisons le travail sans qu'il vous en coûte un sou. Les encadrements seront évidemment faits selon vos spécifications. Une glace anti-reflets est à recommander pour les diplômes et les imprimés. Alors, apportez sans retard vos tableaux chez EATON en ville, au sixième étage, au Comptoir de l'encadrement ou à Ville d'Anjou et Pointe-Claire et vous êtes assuré d'avoir à votre service un commis QUI S'Y CONNAÎT. Des mesures peuvent être prises pour la livraison. Service rapide.

La glace et les accessoires ne sont pas compris dans les prix mentionnés ci-dessus.

À noter: EATON peut aussi "rénover" les peintures à l'huile et les encadrements.

EATON en ville (sixième étage), Pointe-Claire, Rayon 276



25% de rabais! Peinture Haddon Hall Eaton

Prix courant	Spécial	Prix courant	Spécial
6.25	4.69	2.05	1.54
	Gallon		Pinte

Semi-lustrée, à l'alkyd, intérieur

860 Blanc	863 Blanc antique	869 Beige	874 Or doux
861 Turquoise	864 Vert menthe	872 Abricot	875 Havane mexicain
862 Rose pétale	868 Bleu 'Wedgwood'	873 Sorbet citron	

Latex pour murs intérieurs

960 Blanc	963 Blanc antique	969 Beige	973 Sorbet citron
961 Turquoise	964 Vert menthe	971 Scelleur émulsionné	974 Or doux
962 Rose pétale	968 Bleu Wedgwood	972 Abricot	975 Havane mexicain

Email très lustré, intérieur/extérieur

940 Blanc (pinte ou gallon)	942 Jaune tulipe	945 Ivoire Camée	948 Couche de fond, scelleur (pinte ou gallon)
941 Vert Sherwood	943 Rouge carnaval	946 Tangerine	
	944 Bleu Bermudes	947 Noir	

(les couleurs se vendent en pintes seulement)

Pinceaux Haddon Hall Eaton

1"	2" Spécial	3"	4"
.99 ch.	2.19 ch.	3.19 ch.	4.19 ch.

Ensembles rouleaux doux 'Specified' Eaton Teco

7/8"	9/8" Spécial
2.43 ens.	3.23 ens.

Livraison gratuite des commandes de 2.00 ou plus à l'intérieur du circuit local de livraison Eaton

COMPOSEZ 842-9211

En ville (quatrième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire, Rayon 274